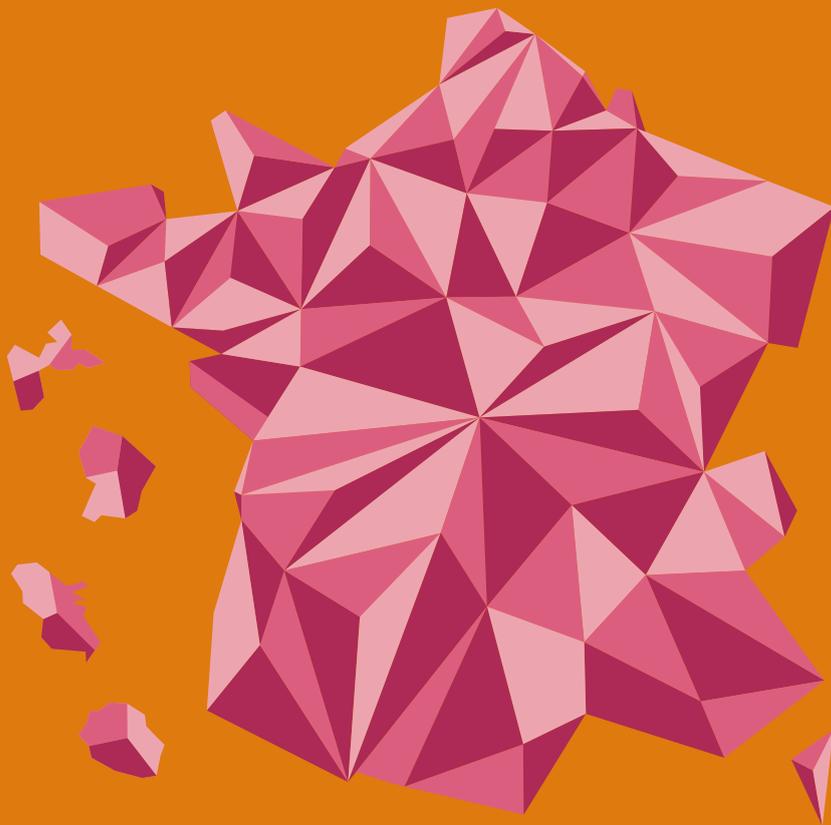


films
en
bretagne

UNION DES PROFESSIONNELS



PRODUCTION DOCUMENTAIRE
UN REGARD HEXAGONAL

Créée en 1999, **Films en Bretagne - Union des professionnels** réunit et représente les professions de l'audiovisuel et du cinéma en Bretagne, avec pour vocation de favoriser le développement de la création et de la production audiovisuelles et cinématographiques en région.

Films en Bretagne fédère en quatre collèges les structures représentatives du paysage audiovisuel breton : les auteurs et réalisateurs ; les producteurs ; les techniciens, artistes interprètes et collaborateurs de création ; les organismes oeuvrant dans les domaines de la recherche, de la diffusion, de la gestion d'archives et de l'éducation à l'image : le Quatrième collège.

Devenue organisme de formation en 2012, elle coordonne un dispositif expérimental régional qui permet d'initier de nombreuses formations à partir des besoins définis par les professionnels.

Films en Bretagne permet d'instaurer une réflexion et un dialogue constants avec les collectivités territoriales, afin de favoriser le développement et la structuration du paysage audiovisuel breton.

Le collectif, c'est aussi :

- **Les Rencontres de Films en Bretagne** : rendez-vous professionnel dédié à la création d'initiative régionale, à Saint-Quay-Portrieux (22)
- **www.filmsenbretagne.org** : un site ressources comprenant toutes les actualités du paysage audiovisuel breton, agenda, revue de presse, annuaire des professionnels...
- **Un programme annuel** de formations professionnelles
- **Des actions de transmission**, de compagnonnage, d'information
- **Des travaux menés en groupes** pour concevoir collectivement des dispositifs favorables à l'activité sur le territoire
- **Des rendez-vous et projets interrégionaux** pour favoriser la mutualisation des énergies et optimiser la pratique de nos métiers
- **Une page Facebook** à aimer et un compte Twitter à suivre !

Films en Bretagne est une association soutenue par la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Lorient Agglomération et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.



SOMMAIRE

- ▶ **AUTEURS DE DOCUMENTAIRES** 6-7
- ▶ **ENTREPRISES DE PRODUCTION** 8-9
- ▶ **DONNÉES ÉCONOMIQUES** 10-12
- ▶ **CENTRALISME** Audiovisuel | Cinéma 13-16
- ▶ **QUALITÉ** Aides sélectives | Distinctions 17-20
- ▶ **FACTEURS DE DYNAMISME** 21-24
- ▶ **SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS** 25-26
- ▶ **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE** 27-29

PRODUCTION DOCUMENTAIRE UN REGARD HEXAGONAL

2015 aura été une année charnière pour la production documentaire en France : Réforme du soutien du CNC au documentaire audiovisuel, concertation autour des documentaires dits « fragiles » coproduits par les chaînes locales, disparition de la « Case de l'oncle Doc », création du prix de l'Œil d'or à Cannes, naissance de la plateforme Tënk...

Dans le même temps, la réforme territoriale et le renouvellement des conventions CNC – DRAC – Collectivités incitent à **réinterroger la décentralisation du Cinéma et de l'Audiovisuel**, 30 ans après la création des premiers fonds régionaux et 10 ans après l'élargissement du « 1€ pour 2€ » à la production audiovisuelle.

Comment se porte aujourd'hui la production documentaire initiée sur l'ensemble du territoire ? Peut-on encore parler de centralisme ? Quelle est l'économie des documentaires d'initiative régionale ? Quelle est la contribution des auteur(e)s et des producteurs/trices en régions à la qualité du documentaire made in France ? Quels sont les facteurs de dynamisme du secteur ?

Il est important, pour la communauté professionnelle et les institutions engagées dans la décentralisation culturelle, d'aborder ces questions **à partir d'indicateurs précis reflétant la diversité des situations dans chaque territoire**. L'enjeu de cette publication, portée par Films en Bretagne en partenariat avec Ciclic, l'agence Écla, la Scam, la Région Bretagne et Audiens et conçue à la fois en version papier & numérique, est de **cartographier, qualifier et interroger** les réalités de la production documentaire à travers le croisement de données quantitatives et qualitatives, territoriales et nationales.

Le documentaire est appréhendé dans **la diversité des écritures et des schémas de production** existants. La période 2012-2015 a été retenue pour permettre le recul nécessaire à l'examen des performances des acteurs du secteur. Les différents segments de la filière documentaire sont pris en compte ainsi que les politiques publiques. **Une attention particulière est portée aux entreprises de production**, qui rendent possible la rencontre et l'articulation entre auteurs et diffuseurs, création et marché.

Au-delà des analyses et préconisations proposées, les données rassemblées sont ouvertes à l'interprétation. Leur mise à disposition est avant tout destinée à **nourrir les réflexions collectives et les mobilisations à l'œuvre sur l'ensemble du territoire** pour faire exister et rayonner le documentaire et ce, quel que soit le lieu de son émergence. Il appartient ainsi à chacun de s'emparer des éléments de cette publication, dont nous espérons qu'elle sera utile au plus grand nombre.

La présente publication papier, **conçue en complément de la publication en ligne**, a pour objectif de rassembler l'intégralité des textes d'analyse proposés afin d'en faciliter la lecture. Elle contient également une sélection de datavisualisations et de témoignages. Ceux-ci sont disponibles dans leur intégralité dans la version en ligne, où sont présentés de façon dynamique et interactive l'ensemble des éléments constitutifs de ce travail.

Les auteures

ANNA FEILLOU vit à Bordeaux et est diplômée en sciences économiques. Réalisatrice de films documentaires depuis 2003, elle est membre active d'ATIS (association des auteurs-réalisateurs de la Région Nouvelle-Aquitaine). Elle s'est impliquée dans la création de La Boucle documentaire, qui rassemble les associations nationales et régionales d'auteurs-réalisateurs mobilisées pour la refondation du soutien au documentaire de création.

« Faire des films pour moi, cela inclut de s'interroger sur les conditions dans lesquelles on peut en faire aujourd'hui et d'essayer d'agir sur ces conditions quand on parvient à accéder aux endroits de décision. »

ÉLISABETH CLÉMENT vient du secteur de la diffusion audiovisuelle. Elle a dirigé plusieurs télévisions, la dernière en date étant Télénantes, puis a occupé le poste de déléguée générale de TLSP (Union des Télévisions Locales de Service Public). Elle a participé à étendre la notion des Contrats d'Objectifs et de Moyens aux télévisions locales et ses combats en faveur du documentaire de création produit en région ont donné naissance à des collections documentaires (Lumières d'Afrique, collections du groupe Galactica). Elle travaille désormais en indépendante sur des missions. « Le diffuseur local a un rôle primordial à jouer dans la filière de l'audiovisuel et du cinéma. Il participe de la dynamique d'un territoire. »



AUTEUR(E)S DE DOCUMENTAIRE

Les auteurs sont le premier maillon de la création et de la filière documentaire. Les données Scam concernant les œuvres diffusées entre 2012 et 2015 par une chaîne de télévision, une plateforme légale de diffusion en ligne ou à l'occasion d'une édition vidéo permettent de comptabiliser 4835 auteur(e)s de documentaires résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte).

Le périmètre Scam embrasse une grande diversité d'écritures documentaires dans le champ de l'audiovisuel et des nouveaux médias. En l'absence de gestion collective des droits d'auteur pour le cinéma, il est difficile de recenser les auteurs de documentaires dans ce champ. A titre indicatif, en 2015, 60% des auteurs de documentaires sortis en salle en France - toutes nationalités confondues - étaient membres de la Scam. Les auteurs les plus émergents et diffusant leurs films dans des circuits alternatifs ne sont pas non plus comptabilisés dans les données Scam.

Répartition

L'activité d'auteur de documentaire est **extrêmement concentrée géographiquement** : 70% des auteur(e)s de documentaire résident en Île-de-France contre 18% de la population française.

Hors Île-de-France, les régions où réside le plus grand nombre d'auteurs sont Rhône-Alpes et PACA suivies de Bretagne et Aquitaine.

A l'échelle des DOM, c'est à la Réunion que réside le plus grand nombre d'auteurs de documentaire.

Si l'on compare la répartition hors Île-de-France des auteurs de documentaire à celle de la population française, la Corse se distingue : 4% des documentaristes y résident, vs 1% de la population.

En projection 2016, les régions où l'on recenserait le plus grand nombre d'auteurs de documentaire, après l'Île-de-France, sont **Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine suivies de PACA et Occitanie.**

Représentation

Au sein du collège des œuvres audiovisuelles du Conseil d'Administration de la Scam élu en 2015, 1 auteur sur 11 membres réside hors Île-de-France. Des auteur(e)s en régions sont également membres de la commission audiovisuelle de la Scam, et un groupe rassemblant des adhérents Scam en régions a été constitué en 2011. Côté cinéma, 13% des adhérents documentaristes de la SRF résidaient hors Île-de-France en 2015.

Les auteurs de documentaire sont également représentés au sein de différentes associations régionales, membres pour la plupart du réseau interrégional INTERREZO.

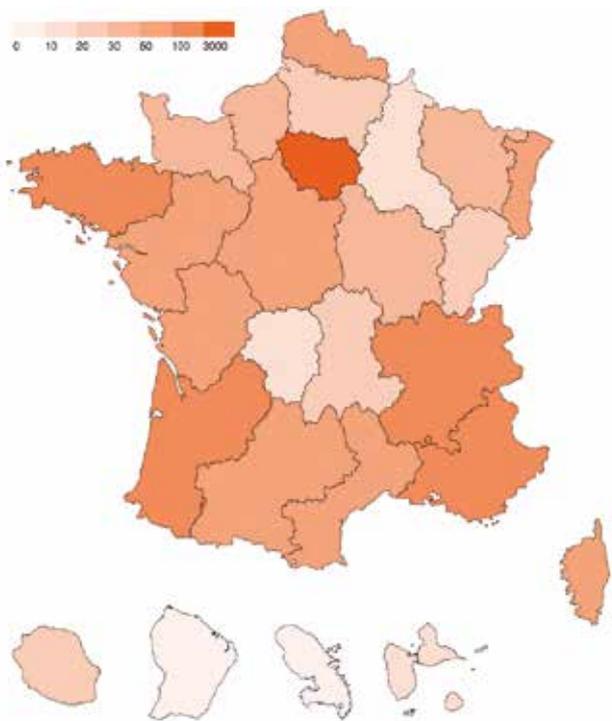
En 2015, l'alliance inédite des associations nationales et régionales d'auteurs-réalisateurs a donné naissance à la **Boucle documentaire**, regroupant 13 structures dont 9 en régions et mobilisée pour la défense du documentaire de création.

Économie

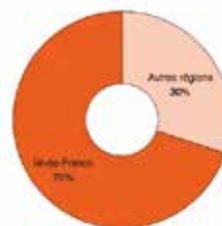
L'économie des auteurs de documentaire, tributaire de celle de leurs projets, combine généralement **différents types de revenus** : bourses et aides à l'écriture, droits d'auteurs, salaires, allocations chômage (intermittence du spectacle) et autres. Un certain nombre d'auteurs exercent d'autres activités : éducation à l'image, enseignement, cadre, montage...

A titre d'exemple, dans l'étude sur la situation des auteurs aquitains réalisée en 2010 par l'association ATIS, 7% des personnes interrogées déclaraient vivre exclusivement de leur activité de scénariste et/ou réalisateur/trice, et seulement 13% déclaraient que leur activité était rémunérée en totalité. Une étude à l'échelle de la France viendrait utilement éclairer cet aspect peu documenté de l'économie de la filière documentaire.

Répartition géographique des auteur(e)s de documentaires (unitaire et collection) diffusés entre 2012 et 2015 par une chaîne de télévision, une plateforme légale de diffusion en ligne ou à l'occasion d'une édition vidéo et déclarés auprès de la Scam. Total = 4835 auteur(e)s

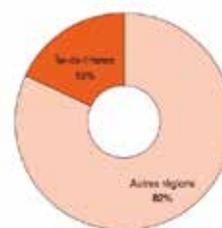


Répartition des auteur(e)s de documentaires



Source : La Scam

Répartition de la population française



Source : INSEE

Pour découvrir davantage de datavisualisations et de témoignages, rendez-vous sur productiondocumentaire.filmsenbretagne.org.

TÉMOIGNAGES

CÉLINE DRÉAN

Auteure | Rennes | Bretagne

Pour moi, le travail de l'auteur n'est pas différent en région et à Paris, les pratiques et les démarches sont diverses mais ne sont pas déterminées par une appartenance géographique. Mon travail peut avoir autant de points communs avec celui d'un auteur parisien que de différences avec celui de mon voisin. Je n'ai pas le complexe de Bécassine, je pense même qu'en Bretagne je suis parfois mieux lotie qu'un auteur en Île-de-France en termes de soutien territorial et d'accompagnement.

DANIELA DE FELICE

Auteure | Caen | Basse-Normandie

J'ai grandi en Italie, à un moment où il y avait des mouvements régionalistes comme la ligue lombarde et j'en ai beaucoup souffert. J'ai choisi de faire des études à l'étranger pour échapper à ce système très régionaliste. J'ai fait mes études en Belgique. Ensuite, je suis arrivée en Normandie. La France a un dispositif d'aide assez extraordinaire pour la recherche en cinéma documentaire. Oui, je suis persuadée que l'on peut avoir une création de qualité en région, il y a une qualité de vie ici que je peux investir dans ma recherche, si ces 14 années j'avais vécu à Paris, j'aurais dû travailler plus pour des projets alimentaires et j'aurais eu moins de temps pour écrire des films.



ENTREPRISES DE PRODUCTION

Les entreprises de production sont l'interface entre les maillons « auteurs » et « diffuseurs » de la filière documentaire. Le croisement sur la période 2012-2015 de données Scam, Ciclic, CNC, PROCIREP, ARTE France, France télévisions et issues d'un panel de festivals et prix de référence conduit à recenser 1700 entreprises de production documentaire établies en France (Métropole et DOM hors Mayotte).

Le périmètre ainsi constitué embrasse la diversité des schémas de production documentaire (télévision, cinéma et nouveaux médias). Sont prises en compte les sociétés et les associations. Parmi les entreprises recensées, 25 ont fermé entre 2012 et 2015, 21 ont déménagé d'Île-de-France vers une autre région, 9 ont déménagé vers l'Île-de-France et 6 se sont déplacées d'une région vers une autre (hors Île-de-France).

Répartition

La répartition géographique des entreprises de production documentaire présente des caractéristiques assez proches de celles des auteurs de documentaire.

L'activité de production documentaire est ainsi **extrêmement concentrée géographiquement** : 67% des entreprises de production documentaire sont établies en Île-de-France contre 23% des entreprises françaises du secteur marchand hors agricole.

Hors Île-de-France, les régions où sont établies le plus grand nombre d'entreprise de production documentaire sont Rhône-Alpes et PACA, suivies d'Aquitaine, Bretagne et Midi-Pyrénées.

A l'échelle des DOM, c'est à la Réunion que l'on recense le plus grand nombre d'entreprises de production documentaire.

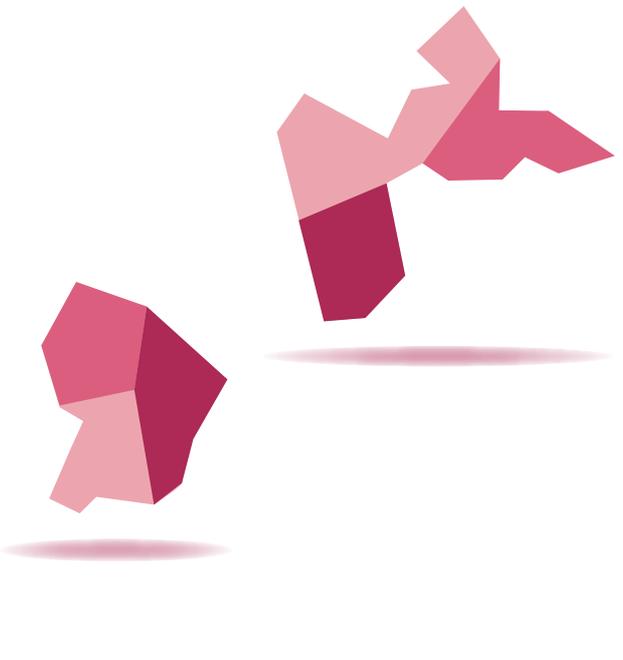
Si l'on compare la répartition hors Île-de-France des entreprises de production documentaire à celle du secteur marchand non agricole, la Corse se distingue à nouveau : 5% des entreprises de production documentaire y sont établies vs 1% des entreprises du secteur marchand non agricole.

En projection 2016, les régions où l'on recenserait le plus grand nombre d'entreprises de production documentaire après l'Île-de-France sont **Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et PACA.**

Représentation

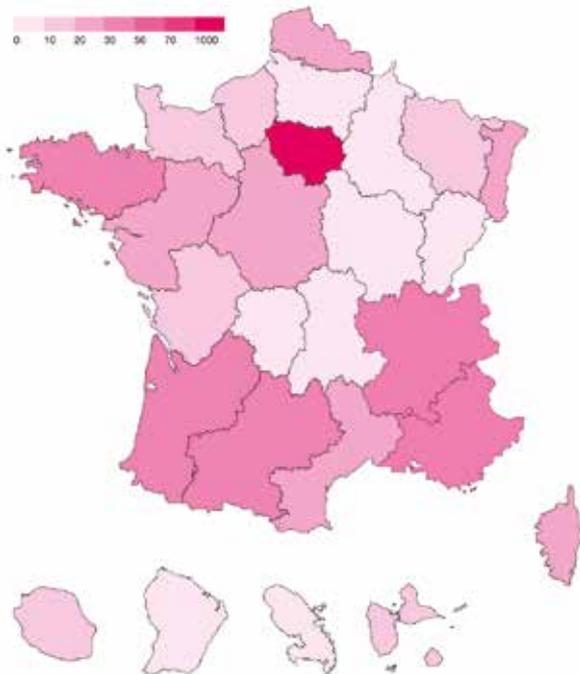
En 2015, 23% des entreprises de production documentaire adhérentes du SPI étaient établies hors Île-de-France. Le SPI a par ailleurs mis en place une Commission Régions, groupe de travail transversal réunissant des producteurs/trices en régions issus des collèges Cinéma Long-métrage, Cinéma Court-métrage et Télévision.

Les producteurs de documentaire sont également représentés au sein de différentes associations régionales sur l'ensemble du territoire.



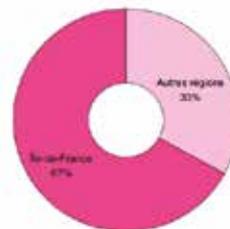
Répartition géographique des entreprises ayant produit entre 2012 et 2015 des documentaires audiovisuels, cinématographiques et nouveaux médias et étant toujours actives en 2015.

Total = 1675 entreprises



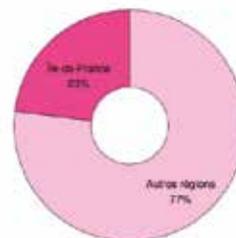
Sources : Films en Bretagne, d'après le croisement de données Ciclic, CNC, PROCIREP Europe créative, MEDIA, France Télévisions, Arte, La Scam, Prix CIRCOM, Cinéma du Réel, Ecoles documentaires de la Rochelle, États généraux du documentaire de Lussas, FIDMarseille, FIPA, Festival International du Film d'Histoire de Pessac, Festival ParisSciences, EURODOC, EAVE.

Répartition des entreprises de production documentaire



Sources : Films en Bretagne (Cf. carte)

Répartition des entreprises du secteur marchand non agricole



Source : INSEE

Pour découvrir davantage de datavisualisations et de témoignages, rendez-vous sur productiondocumentaire.filmsenbretagne.org.

TÉMOIGNAGES

JEAN-MARIE BARBE

Ardèche Images Productions
Tènk | Lussas | Rhône-Alpes

Ma génération avait fait le choix de faire du cinéma ici en région à Lussas en Ardèche, notre conviction était que le centre était partout. L'avenir nous a donné raison. Nous avons créé un lieu, un village avec à la fois l'université, la culture au sens du festival et l'industrie avec les sociétés de production. Aujourd'hui, il y a des jeunes qui nous emboîtent le pas, c'est super important, c'est intéressant d'avoir des lieux qui maintiennent un regard sur le temps présent.

ESTELLE ROBIN YOU

Les Films du Balibari | Nantes
Pays de la Loire

Produire en région, ne veut pas dire nécessairement des films traitant du territoire. Notre schéma de production va du local, au régional, au national et à l'international. Pendant longtemps, les gens m'interrogeaient sur cette envie de rester à Nantes. Cela leur semblait compliqué. Mais aujourd'hui, quand ils y viennent, ils mesurent la qualité de vie que nous avons, et nous envient presque. Le tissu professionnel s'est beaucoup densifié ces dernières années, nous avons de plus en plus de collaborateurs (ou potentiels). Il est d'autant plus important d'animer ces réseaux via un travail collectif, associatif, et de s'y engager. C'est pourquoi nous avons créé La Plateforme, Pôle audiovisuel et cinéma en Pays de la Loire.



DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les données Audiens permettent de connaître les caractéristiques du tissu économique des entreprises de production documentaire. Sont prises en compte les entreprises ayant déclaré de l'activité entre 2012 et 2014 pour les régions métropolitaines (les entreprises des DOM n'étant pas toutes enregistrées auprès d'Audiens, ces régions ne sont pas étudiées ici).

Il est à noter que les données économiques examinées concernent la totalité de l'activité des entreprises de production documentaire concernées. Un certain nombre d'entre elles sont également actives dans la fiction, l'animation, la production de films institutionnels et publicitaires, le secteur événementiel... Seule, une enquête détaillée par entreprise permettrait de dégager l'emploi et la masse salariale strictement liées à l'activité documentaire.

Poids des entreprises actives en documentaire

Les 2 principaux codes NAF des entreprises de production documentaire sont 5911A (production de films et de programmes pour la télévision) et 5911C (production de films pour le cinéma). Si l'on compare la masse salariale annuelle des entreprises de production documentaire et de l'ensemble des entreprises relevant de ces deux NAF, on constate que **le poids économique relatif des entreprises de production audiovisuelle et cinématographique actives en documentaire varie sensiblement selon les régions.**

A l'échelle de la France métropolitaine, la masse salariale annuelle 2014 des entreprises actives en documentaire représentait 46% de celle de l'ensemble des entreprises de production audiovisuelle et cinématographique, un chiffre comparable à celui observé pour l'Île-de-France (47%).

Dans 6 régions, la masse salariale annuelle 2014 des entreprises locales de production documentaire représentait plus de 65% de celle de l'ensemble des entreprises locales de production audiovisuelle et cinématographique : en Alsace, Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Corse et Franche-Comté.

Emploi et évolution

On constate **une très forte concentration géographique de l'emploi et de la masse salariale générés par les entreprises de production documentaire.** En 2014, les entreprises de production documentaire établies en Île-de-France - tous codes NAF confondus - concentraient ainsi plus de 90% de la masse salariale et des effectifs (CDD et CDDU) de la production documentaire.

Si l'on observe l'ensemble des entreprises de production documentaire de France métropolitaine tous codes NAF confondus, le nombre d'établissements a augmenté de 1% entre 2012 et 2014, les effectifs en CDDU de 4% et la masse salariale correspondante de 8%, les effectifs en CDD et CDI de 8% et la masse salariale correspondante de 6%.

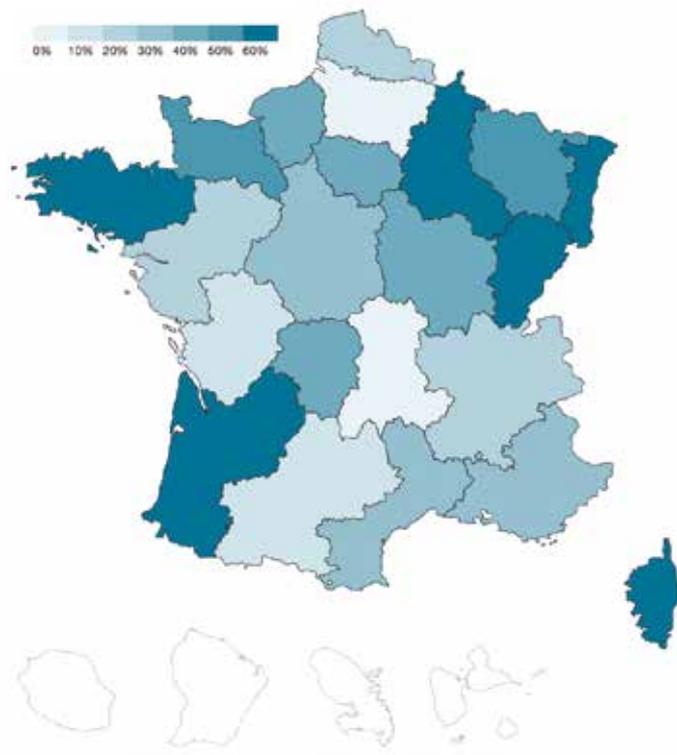
Par ailleurs, il existe **des variations sensibles d'une région à l'autre en termes d'évolution économique des entreprises de production documentaire.** Dans la moitié des régions métropolitaines, le nombre d'établissements a augmenté entre 2012 et 2014, notamment en Bretagne et Lorraine. Dans l'autre moitié, le nombre d'établissements est resté stable ou a diminué.

Taille des entreprises

La production documentaire est majoritairement le fait d'un **tissu économique de petites, voire de très petites sociétés**. Dans la totalité des régions métropolitaines, Île-de-France comprise, la majorité des entreprises de production documentaire ont généré en 2014 une masse salariale inférieure à 100K€. On observe également, dans toutes les régions, un pourcentage non négligeable (au moins un quart) d'entreprises ayant généré moins de 25K€ de masse salariale annuelle.

Dans 9 régions, on recense des entreprises actives en documentaire ayant généré plus de 500K€ de masse salariale annuelle : en Alsace, Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Île-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, PACA et Rhône-Alpes. Il est à noter par ailleurs que **la région Île-de-France rassemble à elle seule 94% des établissements ayant généré plus de 500K€ de masse salariale en 2014**. Hors Île-de-France, les entreprises actives en documentaire ayant généré plus de 1M€ de masse salariale en 2014 se situent en Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais.

Part de la masse salariale des entreprises actives dans la production documentaire relevant des NAF 5911A et 5911C, par rapport à l'ensemble des entreprises relevant de ces codes NAF, sur la période 2012-2014 et pour les régions de France métropolitaine.

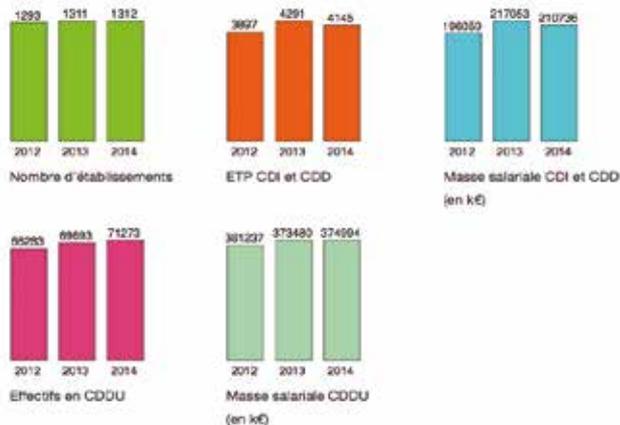


Source : Audiens, d'après le périmètre d'entreprises établi par Films en Bretagne.

5 régions s'avèrent particulièrement dynamiques d'un point de vue économique, avec à la fois une augmentation du nombre d'établissements, des effectifs et de la masse salariale des entreprises actives en documentaire et une augmentation de la part des établissements de taille moyenne et/ou grande entre 2012 et 2014 : les régions Aquitaine, Bretagne, Île-de-France, Lorraine et PACA.

France

Données économiques des entreprises de production documentaire



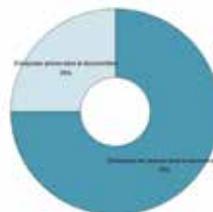
Source : Audiens, d'après le périmètre établi par Films en Bretagne.

Structure du tissu économique des entreprises de production documentaire (masse salariale annuelle 2014)



Source : Audiens, d'après le périmètre d'entreprises établi par Films en Bretagne.

Part de la masse salariale des entreprises actives dans la production documentaire



Source : Audiens (année 2014, codes NAF 5911A et 5911C).

Pour découvrir davantage de datavisualisations et de témoignages, rendez-vous sur productiondocumentaire.filmsenbretagne.org.

JEAN-LAURENT CSINIDIS

Films de Force Majeure
Marseille | Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nous avons en moyenne 6 à 8 films en développement et production, deux en distribution, et nous tentons de sortir une forme courte tous les ans. Nous sommes toujours à la recherche d'un équilibre difficile à trouver : à savoir le juste volume de production qui nous permette, d'une part, d'être proches des projets et de proposer un véritable accompagnement artistique, et d'autre part, de faire vivre et développer l'entreprise.

MÉLINE ENGERBEAU

Once Upon | Bordeaux | Aquitaine

Produire une histoire sur le web coûte deux fois plus cher qu'en audiovisuel contrairement à ce que la plupart des intervenants pensaient au départ. L'expérience prouve qu'il faut coordonner deux équipes de création, une pour le linéaire et une pour l'interface. Une société de production qui investit dans les nouvelles écritures, il faut qu'elle soit solide financièrement, agile et qu'elle développe des savoir-faire diversifiés qui lui permettront d'investir toutes les nouvelles technologies, et de passer les caps des «nouvelles modes». Quels que soient les modes de collaboration, sous-traitance, coproduction, il faut travailler avec d'autres.

JEAN-FRANÇOIS LE CORRE

Vivement Lundi ! | Rennes | Bretagne

On parle beaucoup de « structuration du secteur », mais aborde-t-on tous les aspects de cette structuration ? Un secteur régional structuré, ce sont des auteurs bien formés, des techniciens bien formés, des diffuseurs soutenant la création régionale et ce sont des entreprises qui ont un modèle économique sain. On questionne souvent le modèle économique des œuvres, mais pas celui des entreprises. Est-ce qu'une entreprise qui ne peut pas payer avec un salaire décent la personne qui la fait tourner 12 mois par an est « structurée » ? Si une société qui souhaite parier sur un projet n'est pas capable de sortir 2 à 3000 euros sur ses fonds propres pour payer un auteur pour travailler, lui payer ses frais et prendre le risque de les avancer avant d'avoir trouvé des fonds de développement, n'a-t-elle pas un problème de crédibilité économique ?

CHRISTOPHE LEROY

La Troisième Porte à Gauche
Bordeaux | Aquitaine

Qui dit structure associative dit, dans le paysage actuel de la production, nécessité de trouver un modèle économique alternatif, car le mode d'organisation associatif ne doit pas être synonyme de baisse de l'exigence mais de déplacement des moyens. Les compétences des membres se sont diversifiées permettant d'avoir en interne la possibilité de suivre toute la chaîne de production d'un film de l'écriture jusqu'à sa diffusion. Des activités annexes, comme la réalisation de films de commande, au sein de l'économie sociale et solidaire, nous assurent aussi des ressources propres.

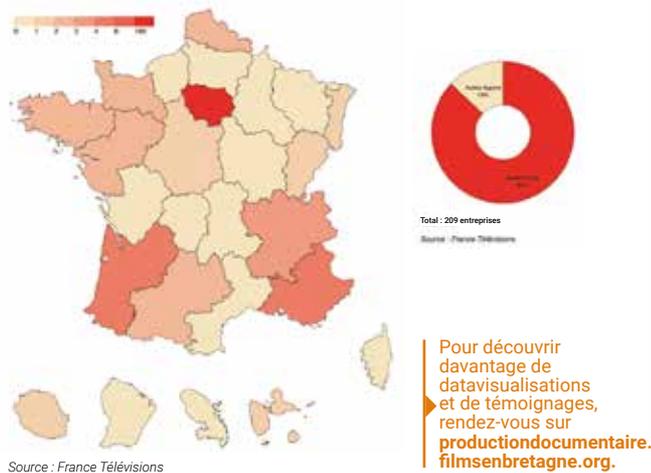
CENTRALISME

Audiovisuel

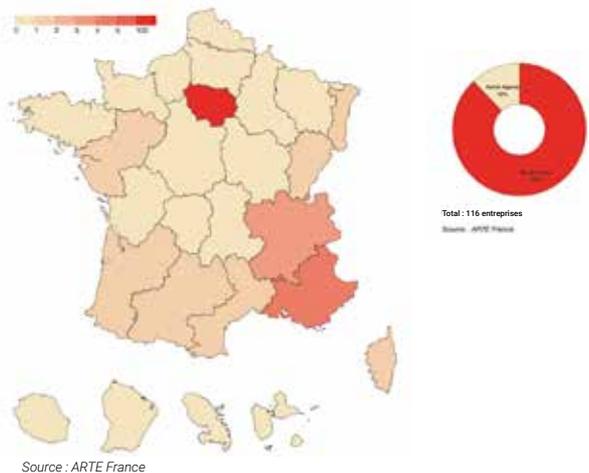
Les chaînes de télévision jouent un rôle essentiel dans la diffusion et dans l'économie de la production documentaire. D'après les données Audiens pour 2014, la répartition géographique des chaînes généralistes, thématiques et locales (codes NAF 6020A et 6020B) est plus équilibrée que celle des entreprises de production, 55% d'entre elles étant établies en régions du fait notamment de l'existence des antennes de proximité de France 3. Il est à noter cependant que l'activité économique des chaînes de télévision est largement concentrée en Île-de-France, où se situaient 76% des effectifs des chaînes généralistes et 82% des effectifs des chaînes thématiques et locales en 2014.

Est abordé ici l'accès des entreprises de production documentaire aux chaînes nationales financées par la Contribution à l'Audiovisuel Public, France Télévisions et ARTE France. D'après les données du CNC, ces chaînes ont représenté en 2015 70% des heures de documentaire initiées en tant que premier diffuseur par les chaînes nationales gratuites (privées et publiques) et 78% des apports diffuseurs de ces chaînes.

Répartition géographique des entreprises ayant produit des documentaires pour les chaînes nationales de France Télévisions en 2015



Répartition géographique des entreprises ayant produit des documentaires pour ARTE France en 2015



Peut-on parler de centralisme de la production documentaire audiovisuelle ?

La réponse est oui : en 2015, 87% des 209 entreprises ayant produit du documentaire pour les chaînes nationales de France Télévisions et 88% des 116 entreprises ayant produit un documentaire pour ARTE France étaient établies en Île-de-France.

Hors Île-de-France, les régions où se situe le plus grand nombre d'entreprises ayant produit en 2015 des documentaires pour une chaîne nationale de France Télévisions sont, dans l'ordre décroissant, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Rhône-Alpes et Bretagne. Quant aux entreprises ayant travaillé avec ARTE France, le plus grand nombre sont implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

On constate également que **plus l'engagement financier des chaînes nationales de France Télévisions**

est important, moins les entreprises de production documentaire établies hors Île-de-France sont concernées.

Par ailleurs, en 2015, 55% des entreprises ayant produit un documentaire pour France 3 Régions étaient établies hors Île-de-France, un chiffre en cohérence avec la vocation de « chaînes des régions » de ces antennes de proximité.

Parmi les documentaires produits par France 3 Régions et diffusés nationalement dans l'ex « Case de l'oncle Doc » de France 3 entre 2012 et 2015, la moitié (49%) ont été produits par des entreprises établies hors Île-de-France. **Les régions Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Aquitaine rassemblent un quart (25%) des sociétés ayant produit des documentaires « Case de l'oncle Doc ».**

Impacts sur la production en régions

Ces données sont à mettre en relation avec les caractéristiques du tissu économique de la production documentaire en régions. En 2015, d'après les données du CNC sur la production audiovisuelle aidée, **l'apport horaire de France 3 Régions en documentaire était de 51,3K€ contre 160,1K€ pour France 3 national**. Les financements publics et privés du documentaire audiovisuel étant calculés en fonction de l'apport diffuseur des chaînes, l'écart entre le plan de financement moyen d'un documentaire coproduit par France 3 Régions et d'un documentaire coproduit par France 3 national est – à titre indicatif – au moins de l'ordre de 1 à 2. **L'accès plus difficile aux chaînes publiques nationales des entreprises de production établies hors Île-de-France a un impact négatif sur l'économie de la production documentaire en régions.**

Ces données sont également à mettre en relation avec celles de l'accès au compte de soutien automatique du CNC (COSIP), **un facteur de structuration économique important pour le secteur**. Celui-ci est conditionné d'une part au niveau de soutien annuel du CNC (avec un seuil d'accès relevé de 50000€ à 70000€ en 2015), d'autre part à l'apport du diffuseur (qui doit représenter au moins 25% du plan de financement et être supérieur en numéraire à 12000€ horaire). Dans ces conditions, il est plus aisé pour les entreprises de production documentaire d'accéder au compte de soutien automatique du CNC en travaillant avec les diffuseurs nationaux qu'en travaillant avec les diffuseurs régionaux. On observe ainsi que **77% des entreprises de production documentaire disposant en 2015 d'un compte automatique au COSIP étaient établies en Île-de-France**. Les règles d'accès aux aides automatiques du CNC, dans un contexte de centralisme de l'audiovisuel public, ne semblent pas avantager la production documentaire initiée hors Île-de-France.

Par ailleurs, **la dépoliarisation des France 3 Régions** initiée en 2016, et devant aller de pair avec une autonomie renforcée des antennes de proximité, ne sera a priori pas accompagnée d'une augmentation de l'apport numéraire de ces diffuseurs. Quant à **la disparition début 2016 de « la Case de l'oncle Doc », remplacée par l'estivale « Heure D »**, elle permettra certes aux documentaires coproduits d'être deux fois mieux financés qu'auparavant mais devrait concerner deux fois moins de documentaires.

Le centralisme de l'audiovisuel public national a également un **impact sur les conditions de la production en régions de documentaires historiques et scientifiques**. En effet, le champ du documentaire scientifique est aujourd'hui largement investi par ARTE, à laquelle les entreprises de production en régions ont donc très peu accès. Quant au documentaire historique, si France 3 Régions en coproduit un nombre non négligeable, il implique des budgets de production élevés imputables au coût des archives et des

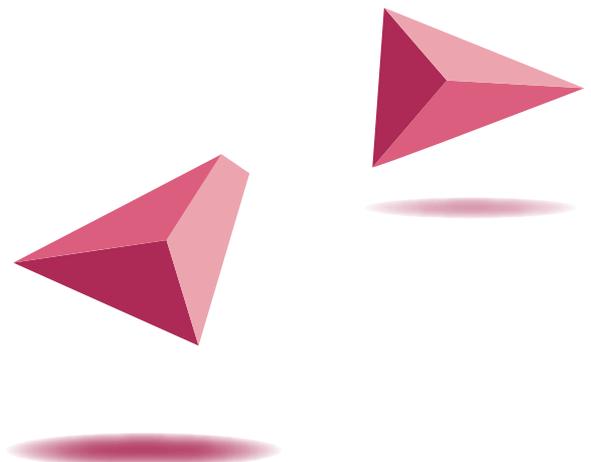
formes de reconstitutions propres au genre. Il est donc plus difficile, de l'avis des professionnels concernés, de produire des documentaires historiques ambitieux dans une économie régionale. Néanmoins, des évolutions positives se font jour en lien avec les nouvelles bonifications documentaires de la réforme du COSIP et la baisse du coût de certaines archives pour les diffusions régionales.

Toujours est-il que, **compte tenu des écarts de financement entre chaînes publiques régionales et nationales et du centralisme à l'œuvre dans les chaînes publiques nationales, le rôle positif joué par les chaînes régionales ne suffit pas à asseoir une décentralisation du documentaire audiovisuel synonyme de développement économique et de structuration des entreprises de production établies hors Île-de-France.**

Audiovisuel public et création documentaire

Entre 2012 et 2015, un certain nombre de publications – du rapport « Le documentaire dans tous ses états. Pour une nouvelle vie du documentaire de création », à la tribune « Nous sommes le documentaire » – se sont fait l'écho de la **difficulté de faire exister la diversité du documentaire au sein des chaînes nationales de service public**. Dans un contexte de concurrence accrue entre chaînes de télévision, les investissements des chaînes nationales sont concentrés à la fois sur un nombre réduit d'entreprises et, selon les professionnels du secteur, sur un éventail resserré d'écritures documentaires.

Si cette réalité concerne la production documentaire dans son ensemble, **la production initiée en régions en est particulièrement affectée** compte tenu de l'accès plus difficile des entreprises établies hors Île-de-France aux chaînes publiques nationales.



Cinéma

Le documentaire est de plus en plus présent au cinéma. D'après l'étude Scam / ACID / SRF « Ecrire et accompagner le documentaire en salles », en 2015, 104 documentaires sont sortis en salles (toutes nationalités confondues) et 47 longs-métrages documentaires ont été agréés en France, un niveau bien au-dessus de la moyenne de la décennie (34).

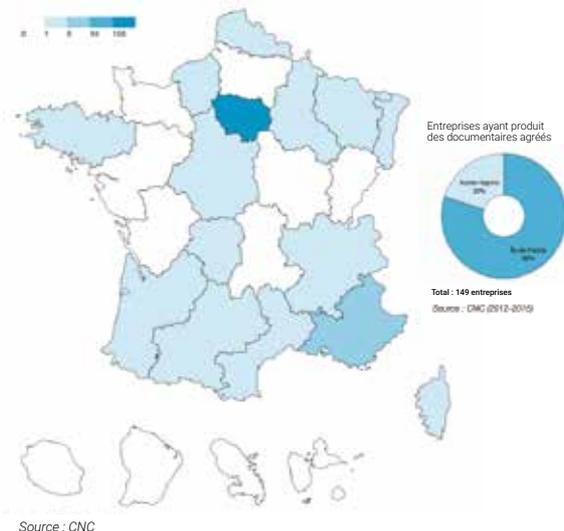
Si la production de documentaires pour le cinéma s'est développée en régions ces dernières années, on constate cependant que 79% des entreprises ayant produit un documentaire agréé entre 2012 et 2015 étaient établies en Île-de-France. En comparaison, 69% des entreprises ayant produit un documentaire primo-diffusé sur une chaîne de télévision sur la période étaient établies en Île-de-France. La production de documentaire pour le cinéma est encore plus concentrée géographiquement que la production documentaire pour la télévision.

Distribution et centralisme

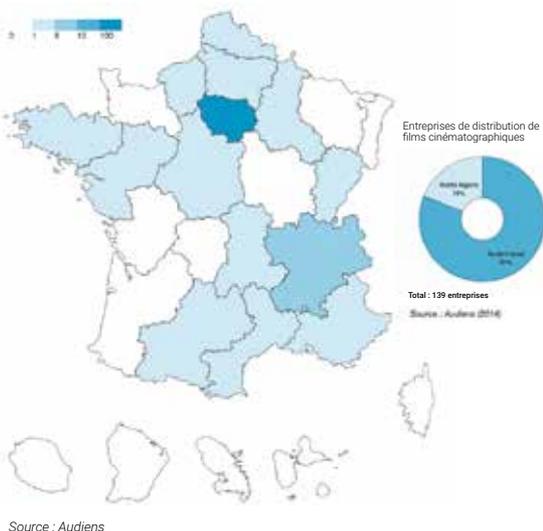
Selon les données Audiens, **81% des entreprises de distribution de films cinématographiques (NAF 5913A) étaient situées en Île-de-France en 2014.** Dans la mesure où le rôle des entreprises de distribution n'est pas comparable à celui des chaînes de télévision dans l'économie de l'audiovisuel, peut-on parler de centralisme du cinéma documentaire ? Dans l'économie du cinéma, un certain nombre de financements publics nationaux et territoriaux peuvent être attribués sans l'obtention préalable de l'engagement d'un distributeur. **En pratique, selon les professionnels du secteur, un long-métrage bénéficiant déjà d'un vendeur ou d'un distributeur confirmé sera souvent considéré plus sérieusement.** Ces entreprises étant majoritairement implantées en Île-de-France, les producteurs de documentaire en régions ont de fait un accès moins immédiat à ces acteurs-clés de la diffusion des films.

Par ailleurs, **le lancement des films à Paris (sortie et avant-première) s'avère incontournable** pour qualifier une sortie nationale - l'une des conditions d'éligibilité aux aides à la distribution du CNC -, ainsi que pour bénéficier de la couverture médiatique nécessaire à l'exposition des films dans un maximum de salles de cinéma du territoire. **On peut donc parler de centralisme de la production de documentaire pour le cinéma**, souvent intériorisé - comme peut l'être le centralisme de l'audiovisuel public - par les professionnels en régions. Néanmoins, la **volonté marquée d'un certain nombre de producteurs/trices de documentaire d'investir le champ du long-métrage** pourrait, notamment si elle est accompagnée par des politiques territoriales attentives à cette évolution, faire bouger les lignes et les pourcentages.

Répartition géographique des entreprises de production de longs-métrages documentaires ayant obtenu l'agrément de production du CNC sur la période 2012-2015.



Répartition géographique des entreprises de distribution de films cinématographiques (NAF 5913A), pour l'année 2014.



JEAN-CHRISTOPHE VICTOR

Auteur | Marseille
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La France est indéniablement, un Etat très centralisateur. Quand on est réalisateur en région, on mesure quotidiennement qu'on ne connaît pas le même traitement ni en terme relationnel et ni en terme financier... avec les antennes de France 3 Régions le financement est de 12K€ pour un documentaire de 52 minutes tandis qu'avec les chaînes nationales c'est beaucoup plus. C'est une forme de déclassement ! Pourtant, on peut y consacrer autant de temps et d'énergie et avec le même niveau d'exigence. Ce qui est difficile, c'est que les cases se resserrent. On a l'impression que France TV offre une place de choix aux documentaires mais dans les faits, c'est difficile de trouver une place. La disparition partielle de la Case de l'oncle Doc, qui permettait une réexposition nationale des documentaires produits en région, est un handicap supplémentaire quand on est auteur en région.

REMY TEZIER

Tec Tec Production | La Réunion

Le fait d'être loin n'est pas un facteur d'isolement ou discriminant pour ma société, cela tient à des contacts directs que j'ai noués dans les chaînes nationales. Notre atout : nous avons une étiquette forte Aventure/Nature, qui correspond à des besoins réels des chaînes. Je produis un documentaire de 90 minutes par an et le fait que nous ayons une thématique forte nous préserve un peu. Je pense que le public aime le documentaire mais qu'il y a de moins en moins de cases de diffusion dans les chaînes. Tout l'enjeu est de ne pas dépendre uniquement de Réunion 1^{ère} et France O. Il y a très peu de sociétés réunionnaises qui travaillent avec Arte et France 5, elles travaillent plutôt avec des chaînes thématiques. Le tissu du documentaire à la Réunion est émergent et très fragile.

RAPHAËL PILLOSIO

L'atelier documentaire | Bordeaux | Aquitaine

Est ce que c'est plus difficile de travailler avec une chaîne nationale pour une société non parisienne ? Je ne sais pas, je crois que la véritable question, c'est les films que l'on produit. Nous produisons pour le moment des films qui ne correspondent pas aux attentes des chaînes même celles du service public. On arrive de temps en temps à travailler avec des antennes régionales de France 3 où il y a parfois plus de liberté. Nos films pourraient éventuellement être coproduits avec Arte, mais les places sont tellement rares... France Télévisions devrait développer davantage d'espaces pour la création documentaire. Il y en a trop peu par rapport au volume coproduit.



QUALITÉ

Aides sélectives

La qualité de la production documentaire initiée depuis les différentes régions françaises peut-être appréhendée de différentes manières. Sont analysées ici les performances régionales en termes d'obtention d'aides sélectives territoriales, nationales et européennes, attribuées par des commissions professionnelles à des projets documentaires (à l'exception des aides après-réalisation distinguant des œuvres).

Il est à noter que nous n'avons pu étudier la totalité des aides sélectives existantes, ni aborder systématiquement dans le détail chaque étape d'aide (écriture, développement, production).

Aides audiovisuelles

D'après les données Ciclic, 591 entreprises de production documentaire ont obtenu entre 2012 et 2015 une ou des **aides sélectives territoriales** pour des documentaires audiovisuels, toutes collectivités et tous types de soutiens confondus, et **58% des entreprises aidées étaient situées hors Île-de-France**. Après l'Île-de-France, les régions où se situent le plus grand nombre d'entreprises de production documentaire aidées sont, dans l'ordre décroissant, **Rhône-Alpes et PACA puis Aquitaine, Corse, Bretagne et Midi-Pyrénées**.

En ce qui concerne le **COSIP sélectif documentaire**, 258 entreprises de production documentaire françaises ont été soutenues en 2015 dont **33% d'entreprises situées hors Île-de-France**. Après l'Île-de-France, les régions où se situent le plus grand nombre d'entreprises aidées au COSIP documentaire sélectif sont, dans l'ordre décroissant, **Rhône-Alpes, Aquitaine et Bretagne puis PACA**.

Il est intéressant de constater que **la répartition géographique des entreprises soutenues au COSIP sélectif est comparable à celle de l'ensemble des entreprises de production documentaire** recensées aux fins de cette étude.

Aides PROCIREP et taux de sélection

Entre 2012 et 2015, 415 entreprises de production documentaires françaises ont été soutenues par la **PROCIREP** au développement et/ou à la production et **34% étaient établies hors Île-de-France**. A nouveau, on observe une répartition géographique des entreprises aidées comparable à celle de l'ensemble des entreprises de production documentaire. Après l'Île-de-France, les régions où se situe le plus grand nombre d'entreprises soutenues par la PROCIREP sont, dans l'ordre décroissant, **PACA, Aquitaine, Bretagne et Rhône-Alpes**.

Si l'on compare pour chaque région le nombre de projets déposés au nombre de projets soutenus, on constate que **les taux de sélection pour l'aide au développement de la PROCIREP des entreprises de production établies en Île-de-France et des entreprises hors Île-de-France sont très proches** sur la période 2012-2015 (respectivement 70% et 68%).

Hors Île-de-France, on observe **à la fois un nombre important de dépôts & des taux de sélection supérieurs à la moyenne pour l'aide au développement de la PROCIREP dans 4 régions : Centre-Val de Loire, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et PACA**.

En ce qui concerne l'aide à la production de la PROCIREP, **le taux de sélection des entreprises établies en Île-de-France est supérieur de 5 points à celui des entreprises situées hors Île-de-France** sur la période 2012-2015 (respectivement 48% et 43%).

Hors Île-de-France, on observe **à la fois un nombre important de dépôts & des taux de sélection supérieurs à la moyenne – et en augmentation – pour l'aide à la production de la PROCIREP dans 3 régions : Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes**.

Aides cinéma

Entre 2012 et 2015, 106 entreprises ont obtenu des aides territoriales pour des **courts-métrages documentaires**, et 47% étaient établies hors Île-de-France. 29 entreprises ont obtenu l'aide avant-réalisation du CNC (ex-contribution financière) pour des courts-métrages documentaires, dont 72% d'entreprises franciliennes. 15 entreprises ont obtenu l'aide après-réalisation (ex-prix qualité) du CNC, dont 73% d'entreprises franciliennes.

Hors Île-de-France, **des aides territoriales & nationales ont été attribuées à des entreprises locales pour des courts-métrages documentaires dans 8 régions** : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre-Val de Loire, Lorraine, Pays de la Loire, PACA et Rhône-Alpes.

Entre 2012 et 2015, 122 entreprises ont obtenu des aides territoriales pour des **longs-métrages documentaires**, et 39% étaient établies hors Île-de-France. 17 entreprises ont obtenu l'avance sur recettes avant-réalisation du CNC pour des longs-métrages documentaires, dont 82% d'entreprises franciliennes. 27 entreprises ont obtenu l'avance sur recettes après-réalisation du CNC, dont 81% d'entreprises franciliennes.

Hors Île-de-France, **des aides territoriales & nationales ont été attribuées à des entreprises locales pour des longs-métrages documentaires dans 5 régions** : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et PACA.

Ainsi, si le documentaire audiovisuel est produit dans toutes les régions françaises, le documentaire pour le cinéma, de court comme de long-métrage, est le fait (du moins sous l'angle des aides sélectives) d'une minorité d'entreprises et de régions.

Aides nouveaux médias

Entre 2012 et 2015, 58 entreprises de production françaises ont obtenu des aides territoriales pour des projets **web-doc, nouveaux médias et transmédia relevant du documentaire**, et 69% étaient établies hors Île-de-France. Sur la même période, 114 entreprises de production françaises ont obtenu des aides nouveaux médias du CNC pour des projets relevant du documentaire, dont 23% étaient établies hors Île-de-France.

Hors Île-de-France, **des aides territoriales & nationales ont été attribuées aux entreprises locales pour des projets documentaires nouveaux médias dans 10 régions** : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, PACA et Rhône-Alpes.

Il est ainsi intéressant de constater que **si la production de documentaires pour les nouveaux médias reste le fait d'un petit nombre d'entreprises de production en comparaison avec la production de documentaires télévisuels, elle semble néanmoins mieux implantée hors Île-de-France que la production de documentaires pour le cinéma.**

Aides européennes

Entre 2012 et 2015, 109 entreprises de production documentaire ont obtenu une aide sélective d'Europe créative media et 20% des sociétés aidées étaient situées hors Île-de-France. Dans la moitié des régions françaises, aucune entreprise de production documentaire n'a obtenu d'aide Europe creative media sur la période. Hors Île-de-France, les **4 régions où l'on recense plus d'une société ayant obtenu une aide sélective d'Europe créative MEDIA en 2012-2015 sont Midi-Pyrénées et PACA, suivies de Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon.**

Aides à l'écriture nationales et taux de sélection

Les données SCAM et CNC permettent de comparer le nombre de projets déposés et de projets soutenus pour la bourse Brouillon d'un rêve et pour l'aide à l'écriture du Fonds d'Aide à l'Innovation Audiovisuelle (FAIA). Il est à noter que le nombre de dépôts et les taux de sélection varient sensiblement d'une région à l'autre et d'une année sur l'autre.

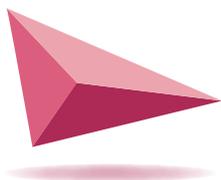
Sur la période 2013-2015, **le taux de sélection pour la bourse Brouillon d'un rêve des auteurs résidant en Île-de-France et celui des auteurs résidant hors Île-de-France sont très proches (respectivement 16% et 14%).**

Hors Île-de-France, **on observe à la fois un nombre important de projets de documentaire déposés & des taux de sélection supérieurs à la moyenne nationale pour la bourse Brouillon d'un rêve dans 4 régions** : Bretagne, Centre-Val de Loire, Languedoc-Roussillon et PACA.

Sur la période 2012-2015, **le taux de sélection pour l'aide à l'écriture documentaire du CNC (FAIA) des auteurs résidant en Île-de-France et celui des auteurs résidant hors Île-de-France sont très proches (respectivement 11% et 9%).**

Hors Île-de-France, **on observe à la fois un nombre important de projets de documentaire déposés & des taux de sélection supérieurs à la moyenne nationale pour les aides à l'écriture du FAIA dans 3 régions** : Aquitaine, Bretagne et Midi-Pyrénées.

► Pour découvrir davantage de datavisualisations et de témoignages, rendez-vous sur productiondocumentaire.filmsenbretagne.org.



JEAN-LAURENT CSINIDIS

Films de Force Majeure | Marseille
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comme nous travaillons beaucoup à l'international, nous faisons régulièrement appel aux aides européennes pour produire nos films. Ça veut dire principalement MEDIA pour le développement et Eurimages pour la production. Dans ces deux dispositifs, les documentaires sont les bienvenus. Ce sont des fonds qui sont très exigeants au niveau des dossiers, aussi bien sur le plan artistique qu'au niveau de la production – ils ont donc la vertu de faire avancer les projets et de les tirer vers le haut. Il y a aussi une aide MEDIA Distribution TV, que je connais moins. De mon point de vue, ces dispositifs sont plutôt vertueux, ils parviennent mieux à trouver l'équilibre économie/culture que la plupart des financeurs nationaux. Pour les producteurs en région, ils représentent de vraies opportunités, d'une part parce que les institutions européennes ne font pas de discriminations entre Paris et les Régions ; d'autre part parce qu'il y a un système d'évaluation qui est plutôt cadré et transparent (tout est relatif, naturellement), la contrepartie étant une bureaucratie parfois un peu délirante à gérer.

MARTINE VIDALENC

Marmitifilms | Bordeaux | Aquitaine

Nous sommes encore de jeunes producteurs de longs-métrages et nous prenons le temps de bâtir nos projets, à l'aide de fonds tels que l'Aide à l'Innovation du CNC par exemple. En documentaire, ce qui est important c'est d'être cohérent avec l'ambition d'un projet, l'univers d'un réalisateur et surtout la réalité de la diffusion de l'oeuvre. Chercher, par exemple, à faire financer par la télévision des films qui n'ont aucune vocation à y être diffusés est une erreur, dont le film et ses spectateurs sont généralement les premières victimes.

JULIEN NEUTRES

CNC, Direction de la Création,
des Territoires et des Publics

Le CNC a mené une étude afin d'évaluer l'impact du dispositif « 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité ». Il en ressort que l'investissement des collectivités en dix ans n'a cessé d'augmenter malgré les contraintes budgétaires, ce qui fait d'elles un partenaire essentiel du secteur de l'audiovisuel et du cinéma, particulièrement en matière documentaire.

JEAN-MICHEL LE GUENNEC

Directeur France 3 Nord-Ouest

Il y a de très beaux films qui sont faits pas des sociétés en région. Le prix CIRCOM, c'est une reconnaissance à l'échelle européenne des coproductions des télévisions régionales de service public. Les films primés ont des valeurs universelles qui parlent à tous, au delà des frontières.

ESTELLE ROBIN YOU

Les Films du Balibari | Nantes | Pays de la Loire

Avoir une étoile de la Scam ou un prix en festival, c'est une grande joie, pour l'auteur, les partenaires, les équipes, et pour nous, à chaque sélection. La reconnaissance de la profession est nécessaire pour tous, éclairer le parcours d'un film, le rendre plus visible, et la rencontre avec le public en salles. Pas toujours évident cela dit d'en imposer au-delà de la profession avec nos « palmarès ». En dehors de Cannes ou autres grands festivals, pas simple d'impressionner élus et grand public ! Mais de l'IDFA, à Hot Docs, Visions du Réel en passant par Caméra des Champs, c'est toujours un réel plaisir, et un véritable atout.

Distinctions

Les performances de la production documentaire initiée en régions peuvent être examinées à l'aune d'un autre type d'indicateurs qualitatifs, consistant en un certain nombre de distinctions : les sélections dans un panel de festivals et de prix de référence, les audiences réalisées par les documentaires coproduits par France 3 Régions ainsi que les nominations pour le prix PROCIREP du producteur de documentaire.

Les données présentées sont à mettre en regard avec le constat selon lequel - pour mémoire - 33% des entreprises de production documentaire sont établies hors Île-de-France.

Festivals

NB : Les pourcentages indiqués portent sur les entreprises françaises ayant produit ou coproduit les documentaires sélectionnés dans le panel de festivals étudiés.

Au **Festival International du Film d'Histoire de Pessac**, seules 10% des entreprises ayant produit des documentaires sélectionnés en 2012-2015 étaient établies hors Île-de-France avec 5 régions représentées.

Les chiffres du **festival Pariscience**, également international, sont plus encourageants, avec sur la même période 26% d'entreprises de production documentaire établies hors Île-de-France et 13 régions représentées.

Au niveau des festivals « généralistes » de référence, les **performances des entreprises de production en régions s'avèrent relativement bonnes** sur la période 2012-2015, et ce quel que soit le type d'écriture documentaire privilégié.

Festival International des Programmes Audiovisuels (FIPA) : 29% d'entreprises hors Île-de-France et 15 régions représentées.

FidMarseille : 31% d'entreprises hors Île-de-France et 9 régions représentées.

Cinéma du Réel : 33% d'entreprises hors Île-de-France et 11 régions représentées.

Escales documentaires de La Rochelle : 34% d'entreprises hors Île-de-France et 9 régions représentées.

Enfin, aux **États généraux du documentaire de Lussas**, le festival le plus « Régions friendly » du panel, 45% des entreprises ayant produit des documentaires sélectionnés étaient établies hors Île-de-France et 18 régions représentées.

Selon ce panel de 7 festivals, hors Île-de-France, **10 régions se distinguent à la fois sous l'angle du nombre de festivals « couverts » & du nombre d'entreprises ayant produit des documentaires diffusés : Aquitaine, Bretagne, PACA et Rhône-Alpes en tête, suivies des régions Alsace, Centre-Val de Loire, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire.**

Commission Images en bibliothèques

La **commission nationale Images en bibliothèques** sélectionne des films repérés dans la production récente. Les documentaires sélectionnés sont promus auprès des bibliothèques et diffusés par les principaux catalogues fournisseurs de celles-ci. En 2012-2015, **36% des entreprises françaises ayant produit les documentaires sélectionnés étaient établies hors**

Île-de-France avec 9 régions représentées, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes en tête.

Faute de données disponibles, nous n'avons pu étudier la participation des entreprises de chaque région au **Mois du documentaire**, qui contribue grandement au rayonnement du genre sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple pour 2015, en Bretagne, parmi les 63 films diffusés pendant le « Mois du doc », un tiers (21 films) ont été produits par des entreprises régionales ; en Aquitaine, 17 des 100 films diffusés ont été produits par des entreprises régionales.

Prix CIRCUM et audiences des documentaires France 3 Régions

Les documentaires ayant enregistré les **20 meilleures audiences sur France 3 Régions en 2013-2014 puis 2014-2015** ont été produits par 29 entreprises dont **72% établies hors Île-de-France** avec 13 régions représentées. Après l'Île-de-France, c'est en Bretagne, Aquitaine, Centre-Val de Loire, Lorraine et PACA que l'on trouve le plus d'entreprises figurant dans ces « top 20 ».

Par ailleurs, en 2012-2015, **64% des entreprises ayant produit des documentaires sélectionnés pour le prix CIRCUM** - qui distingue des programmes audiovisuels diffusés par les chaînes régionales européennes - **étaient situées hors Île-de-France**, avec 14 régions représentées. Après l'Île-de-France, c'est en Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées et PACA que se situent le plus grand nombre d'entreprises ayant produit les documentaires sélectionnés.

Étoiles de la SCAM et prix PROCIREP

Entre 2012 et 2015, 21% des films documentaires primés par **une Étoile de la Scam** ont été produits ou coproduits par des entreprises situées hors Île-de-France, avec 11 régions représentées. C'est en Alsace, Aquitaine, Bretagne, PACA et Rhône-Alpes que sont établies les entreprises en régions ayant produit le plus de documentaires étoilés.

Quant aux **prix Scam Découverte et Œuvre de l'année**, récompensant chaque année deux documentaires audiovisuels, 2 entreprises situées en Nord-Pas-de-Calais & Rhône-Alpes ont produit les documentaires primés en 2012-2015, les 8 autres entreprises concernées étant situées en Île-de-France.

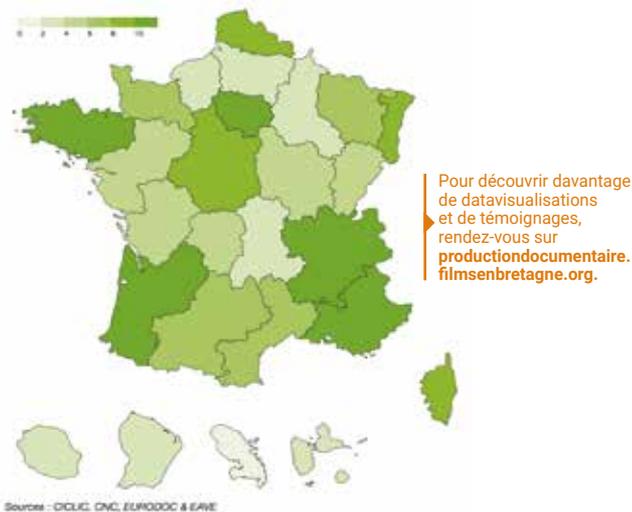
Enfin, 2 des 20 entreprises nominées en 2012-2015 dans la catégorie documentaire pour le **prix PROCIREP du producteur de l'année**, qui récompense le professionnalisme d'une société de production étaient situées hors Île-de-France, en Rhône-Alpes et PACA.

FACTEURS DE DYNAMISME

Au-delà de l'écart entre l'Île-de-France et les autres régions françaises, les différences observées d'une région à l'autre en termes d'indicateurs économiques et qualitatifs de la production documentaire sont à mettre en relation avec la présence de certains facteurs territoriaux de dynamisme.

Sont examinés plusieurs éléments - non exhaustifs - pour lesquels des données exploitables sont disponibles. Ces facteurs relèvent de l'initiative des producteurs/trices, du rôle des diffuseurs locaux et régionaux, ainsi que du niveau d'intervention et de la cohérence des politiques territoriales.

Présence, dans chaque région entre 2012 et 2015, de facteurs de dynamisme de la production documentaire : Formation des producteurs/trices, coproductions avec les chaînes de télévision régionales et locales & engagement des collectivités territoriales en faveur du documentaire.



Formations

La participation à des formations spécialisées permet aux producteurs/trices de documentaire de renforcer leur stratégie de production, d'étoffer leur ligne éditoriale et la qualité de leurs projets, de renforcer leurs réseaux, d'entrer en relation avec des diffuseurs et de développer des coproductions interrégionales et internationales.

En 2012-2015, la moitié des régions métropolitaines étaient représentées au sein des entreprises de production documentaire ayant effectué les formations « **EURODOC Production** » et/ou « **Produire en Région** ». Dans 7 régions, on recense des participants aux deux formations : Aquitaine, Bretagne, Corse, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et PACA. **45% des producteurs/trices ayant effectué en 2012-2015 la formation « EURODOC Production », ouverte aux porteurs d'un projet documentaire d'ambition internationale en cours de développement, étaient établi(e)s hors Île-de-France.**

Il est à noter que certaines des Régions où sont établies les entreprises de production participant à ces formations engagent des partenariats financiers avec EURODOC.

Par ailleurs, 13 entreprises françaises de production documentaire, dont 4 établies hors Île-de-France (1 en Bourgogne et 3 en PACA, soit 31%), ont participé aux formations européennes **EAVE Producers workshop** et **EAVE+** en 2012-2015.

Chaines régionales

Les **antennes de proximité de France 3 Régions** sont présentes dans l'ensemble des régions métropolitaines, et ont un rôle important dans la structuration de la filière documentaire en régions et pour la diversité du documentaire audiovisuel français. PACA et Rhône-Alpes sont dotées de deux antennes, tandis que la Corse bénéficie d'une chaîne régionale de plein exercice avec France 3 Corse ViaStella.

Les données du CNC sur la production documentaire audiovisuelle aidée permettent d'observer pour 2013-2015 que **les antennes de France 3 Régions ayant initié et produit le plus grand nombre de documentaires aidés au COSIP sont situées, dans l'ordre décroissant, en Corse, PACA, Bretagne, Rhône-Alpes et Île-de-France**, avec plus de 30 heures de documentaires aidées au COSIP coproduites sur la période.

Par ailleurs, d'après les données de France Télévisions, **les régions dans lesquelles les entreprises locales ont produit le plus d'heures de documentaire (52 minutes et autres formats) pour France 3 Régions, toutes antennes de proximité confondues, sont, après l'Île-de-France et dans l'ordre décroissant : Corse, PACA, Bretagne et Rhône-Alpes.** Dans ces 4 régions, France 3 Régions a joué un rôle particulièrement dynamisant pour le tissu régional de production documentaire.

France 3 Corse ViaStella coproduit notamment un nombre élevé de documentaires (112 ont été aidés par le COSIP en 2013-2015), structurant fortement l'économie de la production régionale. Cette spécificité est à relier

à la proportion élevée d'auteurs et d'entreprises de production documentaire actifs sur le territoire, et avec les caractéristiques du tissu économique : 23% des entreprises corses de production documentaire ont généré plus de 500K€ de masse salariale en 2014.

Dans les DOM, les chaînes de télévision de proximité de France Télévisions sont gérées par le réseau Outre-Mer 1^{ère}. En 2012-2015, **135 documentaires ont été produits par ces chaînes** (nous ne disposons pas du détail par DOM). Il est à noter que **le nombre de documentaires produit par le réseau Outre Mer 1^{ère} a été divisé par 2**, passant de 43 à 21 documentaires de 2012 à 2015.

Chaînes locales

Les chaînes de télévision locales jouent également un rôle important dans la vitalité du genre documentaire et dans le dynamisme de la production d'initiative régionale. **Dans 15 régions, on recense une ou plusieurs chaînes locales ayant initié au moins 5 heures de documentaires aidés au COSIP et/ou ayant primo-diffusé au moins 5 documentaires en 2012-2015** (d'après les données Scam et fournies par les syndicats de chaînes locales).

Les régions où ont été initiées le plus d'heures de documentaire coproduites par les chaînes locales et aidées au COSIP sur la période sont Île-de-France et Rhône-Alpes, suivies de Lorraine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées.

Les télévisions locales, qui ne sont pas financées par la contribution à l'audiovisuel public, ont un modèle économique beaucoup plus fragile que les chaînes régionales. **Entre 2012 et 2015, 6 des 32 chaînes locales engagées significativement dans la coproduction de documentaire ont ainsi cessé d'émettre.** En 2015, suite aux contrôles effectués par le CNC concernant les apports en industrie des chaînes locales coproduisant des adaptations de spectacle vivant et des documentaires, le volume d'heures de documentaire initiées par ces diffuseurs a brutalement chuté, passant de 247 à 145 heures aidées (toutes chaînes locales confondues).

Il est à noter que **la concertation professionnelle engagée par le CNC autour des documentaires dits « fragiles » produits avec les chaînes locales**, achevée mi-2016, a donné lieu à de nouvelles règles de soutien plus appropriées à ce type de productions notamment en termes de seuil d'intensité d'aides publiques.

COM et autres dispositifs

Globalement, **les chaînes locales soutenues par les collectivités territoriales pour coproduire des documentaires** - via un COM, une convention de partenariat ou un dispositif de soutien sélectif fléché vers la coproduction d'œuvres audiovisuelles - ont été moins affectées par la crise ouverte en 2015.

Les dispositifs de type COM, instruments de la politique publique, sont indéniablement structurants pour la production documentaire d'initiative régionale, tant du point de vue économique que qualitatif. D'après les données collectées par Ciclic, les 6 régions engagées dans ce type de dispositif sont – dans l'ordre décroissant du montant (très variable) de leur engagement pour 2015 – les régions Bretagne, Nord-Pas-de-Calais et Centre-Val de Loire, suivies des régions Alsace, Aquitaine et Languedoc-Roussillon.

Il est à noter que **le CNC a confirmé fin 2016 son intention, dans le cadre du renouvellement de sa politique territoriale, d'abonder financièrement les COM** signés par les collectivités avec les télévisions locales en vue de leur permettre d'investir en numéraire dans la coproduction de documentaire et de spectacle vivant.

Politiques territoriales

La totalité des régions métropolitaines ont accordé des financements à des projets documentaires ainsi que, pour les DOM, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. Outre les Régions, 12 départements et 2 villes ont participé en 2012-2015 au financement du documentaire et 12 maintenaient leur engagement en 2015 : l'Eurométropole de Strasbourg (Alsace), Dordogne et Pyrénées-Atlantiques (Aquitaine), Côtes-d'Armor et Finistère (Bretagne), Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et la ville de Paris (Île-de-France), Charente, Charente-Maritime et Vienne (Poitou-Charentes) et Ardèche (Rhône-Alpes).

Plus de 52 millions d'euros (abondement « 1€ pour 2€ » du CNC inclus) **ont été attribués via les fonds de soutien des collectivités territoriales à des documentaires audiovisuels, cinématographiques et nouveaux médias en 2012-2015** (tous types d'aides et collectivités confondus).

Il est à noter que 18% du montant de ces aides ont été engagés par les collectivités d'Île-de-France, tandis que les entreprises franciliennes ont bénéficié de 37% du montant global des aides attribuées sur la période à des documentaires par l'ensemble des collectivités territoriales.

Les territoires (toutes collectivités confondues) où ont été engagées en 2012-2015 les sommes les plus élevées en direction du documentaire sont, dans l'ordre décroissant : Île-de-France, Corse, Bretagne, Rhône-Alpes, Alsace, PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Limousin.

Écriture-développement et aides aux programmes

Les aides à l'écriture-développement permettent plus particulièrement de renforcer la qualité et la structuration de la production documentaire d'initiative régionale. Elles ont représenté 12% des sommes engagées en 2012-2015 par l'ensemble des collectivités territoriales en faveur du documentaire audiovisuel, cinématographique et nouveaux médias, soit plus de 6,3 millions d'euros.

Les territoires (toutes collectivités confondues) où ont été engagées en 2012-2015 les sommes les plus élevées pour l'écriture-développement de documentaire sont, dans l'ordre décroissant : Rhône-Alpes, Bretagne, Corse, PACA, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Basse-Normandie.

Par ailleurs, 6 régions ont mis en place des **aides sélectives aux programmes d'entreprises** sur la période 2012-2015 : Aquitaine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Centre-Val de Loire, Franche-Comté et PACA, pour des montants annuels allant de 40K€ à 200K€ en 2015. Ces aides encore peu répandues permettent aux entreprises de production documentaire de consolider leur ligne éditoriale et leur stratégie et de financer des dépenses de développement, de formation et de promotion.

Facteurs de dynamisme et performances régionales

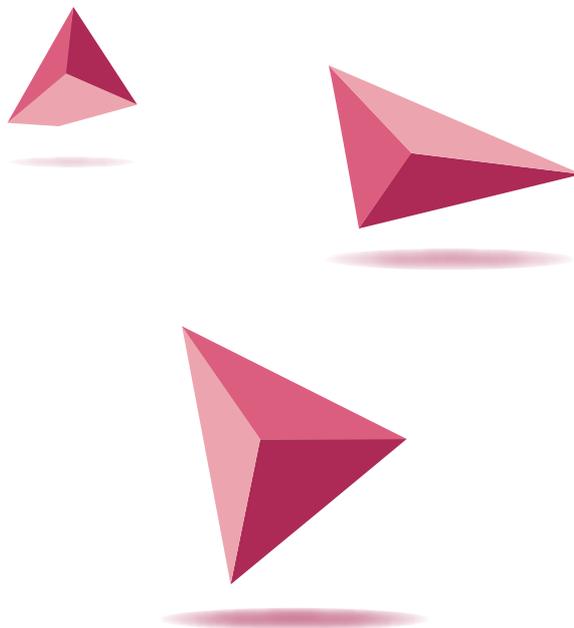
En croisant pour chaque région ces différents aspects, mesurés à la fois en termes de présence et de niveau (heures coproduites, montants d'intervention), on observe qu'**entre 2012 et 2015, 4 régions - hors Île-de-France - ont disposé d'un niveau particulièrement élevé de facteurs de dynamisme**. Il s'agit, dans l'ordre décroissant, des régions **Bretagne, Aquitaine, PACA et Rhône-Alpes**. Les entreprises de production documentaire établies dans ces 4 régions ont également été particulièrement performantes en termes économiques et qualitatifs sur la période.

D'une manière générale, on observe une corrélation positive entre le niveau de formation des producteurs/trices en régions, le nombre de co-productions documentaires engagées par les diffuseurs régionaux et locaux, le niveau d'intervention et la cohérence des politiques territoriales en matière de documentaire d'une part, et les performances des entreprises régionales d'autre part.

Autres facteurs

A ces facteurs s'ajoutent, d'après les professionnels du secteur interrogés dans le cadre de cette publication, **d'autres éléments qualitatifs à prendre en compte** parmi lesquels :

- ▼ La volonté des entreprises de production locales de développer des schémas de production diversifiés, ciblant différents diffuseurs et sources de financements.
- ▼ Le développement de coproductions interrégionales et internationales.
- ▼ La structuration et la mobilisation des associations professionnelles représentant les différents maillons de la filière régionale.
- ▼ La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement de la filière professionnelle par les collectivités territoriales et structures associées : bureaux des auteurs, résidences et sessions de formations spécifiques, rencontres professionnelles, soutiens à la mobilité...
- ▼ La présence de festivals dédiés au genre documentaire
- ▼ Le dynamisme de la coordination régionale du Mois du documentaire.
- ▼ La présence de formations à l'écriture et à la réalisation documentaire.
- ▼ La présence de compétences et d'équipements de post-production.



FRANÇOIS FARELLACCI

Auteur | Corse / Île-de-France

En Corse, nous avons France 3 Corse Via Stella qui diffuse 21h par jour, donc la chaîne a besoin de contenus : du flux mais aussi du documentaire, des captations, du magazine. Le fait d'avoir un diffuseur très regardé dans la région, cela a développé fortement la filière audiovisuelle en Corse, le nombre de tournages s'est développé, et aujourd'hui il commence à y avoir une variété de techniciens mais aussi des producteurs et même des auteurs. Le rôle du diffuseur a été très important. C'est aussi grâce à nos aînés qui ont eu la volonté de faire du cinéma en Corse, et de stimuler la création du fonds d'aides... En tant qu'auteur, je pense que c'est un facteur de dynamisme.

DOMINIQUE RENAULD

Vosges Television

Dans la mesure où nous revendiquons en tant que télévisions locales, d'être une des composantes du paysage audiovisuel français, cela nous donne des « devoirs ». Nous devons apporter notre soutien à la construction et au développement de documentaires de création. Il y a un côté militant, un peu laboratoire.

PHILIPPE GERMAIN

CICLIC

Ce qui est intéressant par rapport aux documentaires, c'est la façon dont des structures comme les nôtres travaillent la territorialisation de leurs aides. Territorialisation ne veut pas dire protectionnisme, cela ne veut pas dire réserver les aides aux producteurs ou aux auteurs locaux. C'est comment à partir de nos dispositifs on crée un écosystème qui permette à la communauté professionnelle de créer, de se développer, et d'accueillir d'autres structures, d'autres auteurs qui trouveraient sur nos territoires les conditions favorables à l'expression de leur désir de création.

ALEXANDRE CORNU

Président d'Eurodoc

Les Films du Tambour de Soie
Marseille | Provence-Alpes-Côte d'Azur

Participer à une formation Produire en région ou Eurodoc, c'est un accélérateur pour la société de production. En quelques mois, tu découvres tous les aspects du métier que tu apprendrais en plusieurs années d'expérience. Et cela te donne le réseau dont tu as besoin dans ce métier, des personnes que tu vas retrouver dans les différents marchés. Pour Eurodoc, c'est la même démarche, d'aller à la rencontre des chaînes à l'international, c'est 55 sessions organisées dans 18 pays européens, un réseau de 950 professionnels, et beaucoup de films passés par Eurodoc sont primés.

MÉLINE ENGERBEAU

Once Upon | Bordeaux | Aquitaine

Nous avons obtenu notre premier financement en région Aquitaine (développement et production) avec le web documentaire *Gare du Nord* de Claire Simon. La région Aquitaine a été fondamentale pour le développement de la société via l'aide annuelle destinée à la structure, qui a ainsi pu se professionnaliser. Les politiques des Régions concernant les nouveaux médias sont encore très disparates.

CÉLINE DRÉAN

Auteure | Rennes | Bretagne

Toutes les bonnes idées ne viennent pas de Paris, il se passe des choses bien en région. Mais pour que ça marche, la condition sine qua non, c'est la volonté politique. Mettre des moyens financiers sur la création, quelle que soit sa rentabilité, ne peut que relever d'un choix politique. Il faut aussi un travail collectif de l'ensemble des acteurs du champ culturel.

SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

QUE RETENIR DE CES DONNÉES ?

Un petit tiers de la production documentaire française s'initie hors Île-de-France : 30% des auteur(e)s et 33% des entreprises de production de documentaire étaient établis en régions sur la période 2012-2015.

C'est peu, au regard de la répartition géographique de la population française (82% réside en régions) et au regard de l'activité économique (77% des entreprises du secteur marchand non agricole y sont établies).

C'est beaucoup, eu égard au centralisme de l'audiovisuel public national : en 2015, seules 12% des entreprises ayant produit du documentaire pour les chaînes nationales de France Télévisions et 13% de celles ayant produit du documentaire pour ARTE France étaient établies hors Île-de-France.

Par ailleurs, en 2015, 23% des entreprises de production documentaire disposant d'un compte de soutien automatique au CNC étaient établies en régions, soit 10 points de moins que la part des entreprises de production documentaire bénéficiaires d'aides sélectives du CNC établies en régions (33%).

France 3 régions représente clairement un facteur de dynamisme pour la production documentaire initiée hors Île-de-France. Cependant, l'apport des antennes de proximité de France 3 demeure nettement inférieur à celui des antennes nationales de France Télévisions. Et si la « Case de l'oncle Doc » aura constitué un levier important de décentralisation, son remplacement par « l'Heure D » est annoncé avec des coproductions documentaires certes deux fois mieux financées mais concentrées sur deux fois moins de projets.

Les chaînes locales jouent aussi un rôle essentiel dans le dynamisme du documentaire initié en régions en permettant à un grand nombre de films de se faire. Celles ayant signé avec les collectivités des COM et autres dispositifs fléchés vers la coproduction de documentaires ont de surcroît participé à la structuration du tissu professionnel régional, mais là encore dans une économie limitée.

Quant à la production de documentaire pour le cinéma, elle est encore plus concentrée géographiquement que la production pour la télévision, avec 79% des producteurs de documentaires agréés en 2012-2015 établis en Île-de-France vs 69% des producteurs de documentaires diffusés à la télévision. Le centralisme, en matière de cinéma documentaire, est lié à la concentration en Île-de-France des entreprises de distribution (81%) et au caractère incontournable de la sortie en salle parisienne, tant en termes de couverture médiatique que pour l'obtention des aides à la distribution du CNC.

En termes économiques, la production documentaire se caractérise, et ce plus particulièrement en régions, par un tissu de petites et très petites entreprises, avec une concentration en Île-de-France des entreprises de production documentaire générant plus de 500 K€ de masse salariale annuelle (94% en 2014).

Pour autant, il existe dans les régions une production documentaire de qualité, soutenue par des aides sélectives nationales, territoriales et européennes, distinguée par les professionnels du genre et appréciée du public. En attestent les taux de sélection des auteur(e)s en régions pour les aides à l'écriture de la Scam et du CNC, ainsi que les taux de sélection des entreprises en régions pour les aides de la PROCIREP. En attestent également la présence des documentaires initiés en régions dans des festivals de référence, les audiences des documentaires de France 3 Régions, les sélections pour le prix CIRCOM et les Étoiles de la Scam...

On observe par ailleurs d'une région à l'autre de grandes disparités en termes de performances moyennes, économiques et qualitatives, de la production documentaire, disparités directement liées au degré d'implication des collectivités territoriales et à la volonté politique de soutenir le genre documentaire et la filière régionale.

En résumé : il existe en régions des savoir-faire de qualité en matière de documentaire, qui ne demandent qu'à se développer sur l'ensemble du territoire mais sont confrontés à un certain nombre d'obstacles. Si un processus de décentralisation est bien à l'œuvre, il est temps de passer à la vitesse supérieure.

QUE FAIRE ?

Mobilisation des professionnels du documentaire

Le développement économique et qualitatif de la production documentaire en régions relève avant tout de l'initiative, du travail, du talent et de l'exigence de chacun. D'où l'importance, pour les auteur(e)s comme les producteurs/trices en régions, de se former, de s'informer, de s'inscrire dans des pratiques et des schémas de production diversifiés.

Par ailleurs, les producteurs de documentaire gagneraient à être mobilisés sur l'ensemble du territoire, tant à l'échelle intra et interrégionale qu'au sein des instances représentatives nationales, pour faire évoluer les conditions de la production documentaire vers une plus grande décentralisation.

Engagement des institutions et diffuseurs publics nationaux

Les chaînes publiques nationales, financées par la contribution à l'audiovisuel public collectée sur l'ensemble du territoire, doivent davantage travailler avec les auteur(e)s et les entreprises de production établis en régions. Il est nécessaire que les Contrats d'Objectifs et de Moyens de France Télévisions et d'ARTE intègrent systématiquement la question de l'accès des documentaires initiés en régions aux antennes nationales.

En outre, la part - actuellement forfaitaire - réservée au documentaire initié par les antennes régionales et ultramarines de France Télévisions au sein de l'engagement global du groupe dans la production audiovisuelle patrimoniale, doit être augmentée et définie proportionnellement. Le nombre de documentaires coproduits par France 3 pour l'« Heure D » doit quant à lui être revu à la hausse.

Au niveau du CNC, la réforme du soutien au documentaire d'une part, la décision d'abonder les COM régionaux fléchés vers la coproduction documentaire d'autre part, vont avoir des conséquences importantes sur la production d'initiative régionale qu'il est encore trop tôt pour mesurer pleinement. Aussi, est-il primordial que les professionnels et les organisations qui les représentent en régions soient associés à l'évaluation des différentes mesures adoptées.

Une réflexion nationale doit par ailleurs être menée sur les conditions de la production et de la distribution de documentaires pour le cinéma (chronologie des médias, passerelles cinéma-audiovisuel, critères d'éligibilité aux aides à la distribution...), avec la prise en compte des freins spécifiques au développement de longs-métrages documentaires initiés en régions (qualification de la sortie nationale notamment).

Il est, enfin, essentiel que l'accès des professionnels en régions aux informations permettant d'appréhender la production documentaire dans sa complexité, soit facilité de la part de l'ensemble des acteurs concernés, avec la mise à disposition systématique de données intégrant le filtre territorial.

Volontarisme et cohérence des politiques territoriales

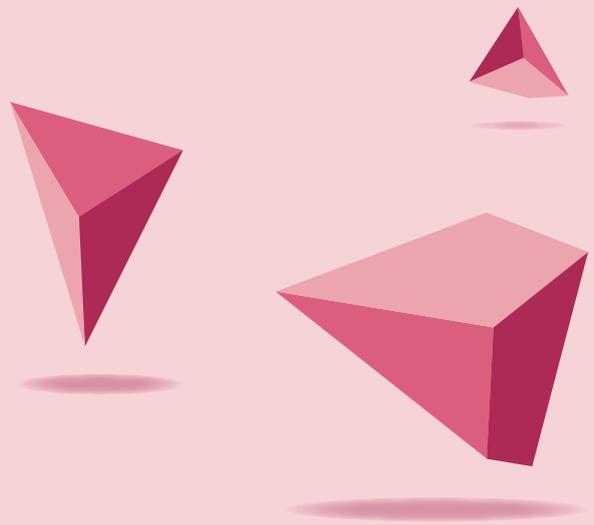
La formation, l'écriture et le développement constituent la R&D de la production documentaire, et doivent par conséquent être intégrés comme un axe prioritaire des politiques territoriales en matière de documentaire audiovisuel, cinéma et nouveaux médias. Cette priorité doit s'incarner dans les soutiens aux œuvres, aux auteurs et aux entreprises de production, et par un accompagnement approprié des professionnels.

Il est indispensable que le CNC, du fait du caractère incitatif de sa politique territoriale, abonde à nouveau les aides à l'écriture-développement de documentaire engagées par les collectivités.

Il est tout aussi essentiel que davantage de collectivités s'engagent aux côtés des Régions dans le soutien au documentaire : les Métropoles, en tant qu'acteurs économiques en pointe de la transition numérique - outil de décentralisation du documentaire par excellence ; les Départements, en tant qu'acteurs de la décentralisation à l'échelle intra-régionale - plus particulièrement dans le contexte de fusion de certaines régions.

Les COM et autres dispositifs de soutien sélectif fléchés vers la coproduction documentaire avec les diffuseurs locaux et régionaux, qu'il s'agisse de télévisions ou de plateformes numériques, doivent être développés en tant qu'outils de décentralisation de la production documentaire.

Enfin, l'économie de la diffusion et de l'accompagnement du documentaire doit être consolidée, avec l'implication de l'ensemble des acteurs concernés : associations d'auteurs, de producteurs et d'exploitants, coordinateurs du Mois du Documentaire, responsables de dispositifs jeunes publics, festivals, médiathèques... Dans cette optique, la rémunération de l'accompagnement des films doit être généralisée, et le Mois du documentaire développé sur l'ensemble du territoire.



SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Ce travail s'appuie sur l'exploitation de données quantitatives issues de différentes sources et sur des entretiens réalisés auprès de professionnels du champ documentaire.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Rédactrice en chef : **Anna Feillou**
Co-rédactrice : **Elisabeth Clément**
Directrice de publication : **Céline Durand**
Suivi de conception et chargées de communication :
Isabelle Guivarc'h et Camille Peauccelle
Traitement des données et suivi de projet : **Sophie Fleischl**

GROUPE DE RÉFLEXION INTERREGIONAL

Hubert Budor, auteur-réalisateur
Christophe Camoirano, producteur, Girelle production
Jean-Baptiste Cautain, chargé de programmation, Les artisans filmeurs associés
Jean-Laurent Csinidis, producteur, Films de Force Majeure
Céline Dréan, auteure-réalisatrice
Jean-François Le Corre, producteur, Vivement lundi !
Raphaël Pilloso, producteur, L'atelier documentaire
Colette Quesson, productrice, A perte de vue Films
Estelle Robin You, productrice, Les Films du Balibari

DONNÉES EXPLOITÉES

La Scam (Société civile des auteurs multimédia)

• Auteur(e)s ayant sollicité la bourse "Brouillon d'un rêve" de la Scam sur la période 2012-2015 (déposants et lauréats), et résidant en France.

• Auteur(e)s des documentaires (unitaire et collection) diffusés sur la période 2012 – 2015 par une chaîne de télévision, une plateforme légale de diffusion en ligne ou à l'occasion d'une édition vidéo, et résidant en France.

NB : Sont pris en compte les documentaires pour lesquels l'auteur(e)s ont effectué des déclarations de diffusion auprès de la Scam, et les chaînes pour lesquelles la Scam répartit des droits sur la base d'attestations de diffusion avec contrat.

• Entreprises de production des documentaires primés par une Étoile de la Scam et/ ou par le prix découverte ou le prix de l'œuvre de l'année entre 2012 et 2015.

<http://www.scam.fr/>

Audiens

• Nombre d'établissements, effectifs et masse salariale des entreprises de production documentaire établies en France sur la période 2012-2014.

Périmètre : Les indicateurs étudiés concernent le périmètre des entreprises actives dans le documentaire défini par Films en Bretagne aux fins de la publication dans la mesure où ces dernières ont déclaré de l'activité à Audiens sur la période 2012-2014. Il est à noter que la seule activité de documentaire ne peut être isolée et que l'ensemble de l'activité des entreprises est considérée dans ces données - que le documentaire soit leur activité principale ou non.

Nombre d'établissements : la notion d'établissement s'entend au sens du Siret.

Effectifs : il s'agit du nombre de personnes pour les CDD d'usage et d'un nombre d'équivalents temps plein pour les CDI et CDD de droit commun.

Masse salariale : il s'agit des salaires bruts après abattement pour frais professionnels déclarés par les entreprises.

NB : Les pigistes de l'audiovisuel ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

• Tous ces indicateurs sont déclinés en fonction du code NAF de l'établissement et de la région d'implantation de l'établissement.

<http://www.audiens.org/>

Ciclic (Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique)

• Entreprises de production ayant obtenu au moins une aide d'une collectivité territoriale française pour l'écriture-développement, la production et/ou la post-production d'un documentaire audiovisuel (unitaire ou série), cinématographique (court ou long-métrage) et nouveaux médias (dont web-doc) entre 2012 et 2015.

• Montants des aides au documentaire des collectivités territoriales (Régions, Départements et Métropoles) pour l'écriture-développement, la production et la post-production de documentaires audiovisuels (unitaire ou série), cinématographiques (court et long-métrage) et nouveaux médias (dont web-doc).

NB : Aides à l'écriture et au développement sont agrégées dans la base de données Ciclic.

• Collectivités ayant mis en place des dispositifs de soutien aux télédiffuseurs locaux fléchés vers la coproduction d'œuvres audiovisuelles (par exemple : des Contrats d'Objectifs et de Moyens).

• Collectivités ayant mis en place des aides sélectives au programme d'entreprise.

<http://www.ciclic.fr/>

CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) Direction de la création, des territoires et des publics

- Nombre d'auteurs ayant sollicité entre 2012 et 2015 l'aide à l'écriture du Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (FAIA) pour des projets documentaires et résidant en France.

Direction de l'audiovisuel et de la création numérique

- Nombre d'entreprises de production documentaire soutenues par le COSIP sélectif en 2015, par région.
- Entreprises de production ayant bénéficié d'un compte automatique au COSIP en 2015.
- Nombre d'heures de documentaire soutenues par le COSIP et initiées en tant que premiers diffuseurs par les antennes de France 3 Régions (2013-2015) et par les chaînes locales (2012-2015).
- Entreprises ayant obtenu entre 2012 et 2015 une aide à l'écriture et/ou au développement du CNC pour les contenus multi-supports / destinés spécifiquement à Internet et/ou aux écrans mobiles, et relevant du documentaire.
- Entreprises ayant obtenu entre 2012 et 2015 une aide à la production du CNC pour les contenus destinés spécifiquement à Internet et/ou aux écrans mobiles, et relevant du documentaire.

Direction du cinéma

- Entreprises ayant obtenu l'agrément de production du CNC pour un long-métrage documentaire entre 2012 et 2015.
- Entreprises ayant obtenu l'avance sur recettes avant et/ou après réalisation pour un long-métrage documentaire entre 2012 et 2015.
- Entreprises ayant obtenu une aide avant et/ou après réalisation pour un court-métrage documentaire entre 2012 et 2015.

<http://www.cnc.fr/>

PROCIREP (Société des Producteurs de Cinéma et Télévision)

- Entreprises ayant obtenu une aide au développement et/ou à la production de documentaire entre 2012 et 2015.
- Nombre de projets déposés pour l'aide au développement et à la production et nombre de projets aidés, par région, entre 2012 et 2015.
- Entreprises de production nominées pour le Prix du producteur français de télévision dans la catégorie documentaire entre 2012 et 2015.

<http://www.procirep.fr>

Europe créative - Volet MÉDIA

- Entreprises de production documentaire ayant obtenu une aide au développement de projets individuels et/ou de catalogues de projets et/ou une aide à la production entre 2012 et 2015.

<http://www.europecreativefrance.eu/>

France Télévisions

- Entreprises ayant produit entre 2013 et 2015 des documentaires pour les chaînes du groupe France télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et France 3 Régions - tous pôles confondus) figurant dans les accords documentaires signés entre France Télévisions et les syndicats de producteurs indépendants.

NB : En l'absence de distinction dans les accords documentaires étudiés des documentaires coproduits par les différentes antennes de France 3 Régions sur la période considérée, du fait notamment de l'organisation par pôle, nous avons opté pour l'exploitation de données CNC en termes de production documentaire aidée (nous permettant de mieux distinguer les antennes concernées pour chaque région sur la période 2013-2015).

- Répartition des entreprises de production documentaire par chiffre d'affaires (niveau d'engagement) obtenu des chaînes du groupe France télévisions en 2015.

NB : Le chiffre d'affaires pris en compte correspond au montant de l'ensemble des contrats signés dans l'année avec les chaînes du Groupe par les entreprises de production documentaire concernées.

- Volume horaire de documentaires (52 minutes et autres formats) produits pour France 3 Régions entre 2012 et 2015, par entreprise de production.

- Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans la « Case de l'oncle Doc » de France 3 entre 2012 et 2015.

- Entreprises ayant produit les documentaires France 3 Régions ayant enregistré les 20 meilleures audiences pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015.

- Nombre de documentaires coproduits par le réseau Outre-Mer 1^{ère} entre 2012 et 2015.

<http://www.francetv.fr/>

ARTE France

Entreprises ayant conclu un accord de production (coproduction et préachat) avec Arte France pour le genre documentaire entre 2013 et 2015.

<http://www.artefrance.fr/>

TLSP (Union des Télévisions locales de Service Public) & TLF (Syndicat Télévisions Locales de France)

- Nombre de documentaires coproduits et/ou primo-diffusés entre 2012 et 2015 par les chaînes Alsace 20, Bip TV, Lyon Capitale TV, Mirabelle TV, Tébéo, Tébésud, TV Rennes, Télé Bocal, Tele Paese, TV8 Mont Blanc, TV Tours, TVM Est parisien, TV Fil78, Vosges Télévision et Weo.

NB : A des fins de comparaison entre les différentes chaînes locales du périmètre retenu pour la publication, nous avons opté - en l'absence de données exhaustives et comparables concernant l'ensemble des chaînes locales actives dans la coproduction de documentaires - pour l'exploitation de données CNC en termes de production aidée sur la période 2012-2015.

<http://www.tlsp.fr/>

Festival International du Film d'Histoire de Pessac

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Prix du film d'Histoire et Panorama entre 2012 et 2015.

<http://www.cinema-histoire-pessac.com/>

Festival Pariscience

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Compétition Science Télévision, Compétition Grand Écran, Compétition Étudiants, Collégiens, et Lycéens entre 2012 et 2015.

<http://www.pariscience.fr/fr/festival/>

FIPA (Festival international de programmes audiovisuels)

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Compétition, Jeune création et Séances spéciales entre 2012 et 2015.

<http://www.fipa.tv/>

Festival FIDMarseille

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Compétition française, Compétition internationale et Compétition premier film entre 2012 et 2015.

<http://www.fidmarseille.org>

Festival Cinéma du Réel

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Compétition française, Compétition internationale, Compétition court-métrage, Compétition premier film et Séances spéciales entre 2012 et 2015.

www.cinemadureel.org

Escales documentaires de La Rochelle

• Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les sections Compétition internationale et Compétition jeunesse entre 2012 et 2015.

www.escalesdocumentaires.org

États généraux du documentaire de Lussas

Entreprises ayant produit les documentaires diffusés dans les différentes sections du festival entre 2012 et 2015.

<http://www.lussasdoc.org>

Prix CIRCUM

• Entreprises ayant produit les documentaires présentés par les antennes de proximité de France 3 pour concourir dans la catégorie documentaire entre 2012 et 2015.

<http://www.circum-regional.eu/>

Images en bibliothèques

• Entreprises ayant produit les documentaires sélectionnés par la commission nationale d'Images en Bibliothèques entre 2012 et 2015.

<http://www.imagesenbibliotheques.fr/>

EURODOC

• Entreprises ayant participé à la formation « EURODOC Production » et/ou à la formation « Produire en Région » entre 2012 et 2015.

<http://www.eurodoc-net.com/fr/>

EAVE (European Audiovisual Entrepreneurs)

• Entreprises de production documentaire ayant participé aux formations Producers workshop et Eave+ entre 2012 et 2015.

<http://eave.org/>

TÉMOIGNAGES

Laurence Ansquer, productrice, Tita productions

Jean-Marie Barbe, producteur, Ardèche Images production, et membre de l'équipe de la plateforme vidéo Tènk

Alexandre Cornu, producteur, Les Films du tambour de soie, et président d'Eurodoc

Jean-Laurent Csinidis, producteur, Films de Force Majeure

Daniela De Felice, auteure-réalisatrice

Jérôme Duc-Maugé, producteur, Cocottes minute productions

Méline Engerbeau, productrice, Once Upon

François Farellacci, auteur-réalisateur

Damien Fritsch, auteur-réalisateur

Thierry Gautier, producteur, TGA Productions

Philippe Germain, directeur de CICLIC, l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Serge Lalou, producteur, Les Films d'Ici, Les Films d'Ici 2 et Les Films d'Ici Méditerranée

Jean-François Le Corre, producteur, Vivement lundi !

Jean-Michel Le Guennec, directeur du Pôle France 3 Nord-Ouest

Christophe Leroy, auteur-réalisateur, collectif La Troisième Porte à Gauche

Luc Martin-Gousset, producteur, Point du Jour, et président de la Commission audiovisuelle de la PROCIREP - ANGOA

Julien Neutres, directeur de la Création, des Territoires et des Publics du CNC

Raphaël Pillosio, producteur, L'atelier documentaire

Dominique Renaud, directeur général de Vosges Télévision et président de l'union des TLSP

Rémy Tézier, producteur, Tec Tec productions

Estelle Robin You, productrice, Les Films du Balibar

Jean-Christophe Victor, auteur-réalisateur

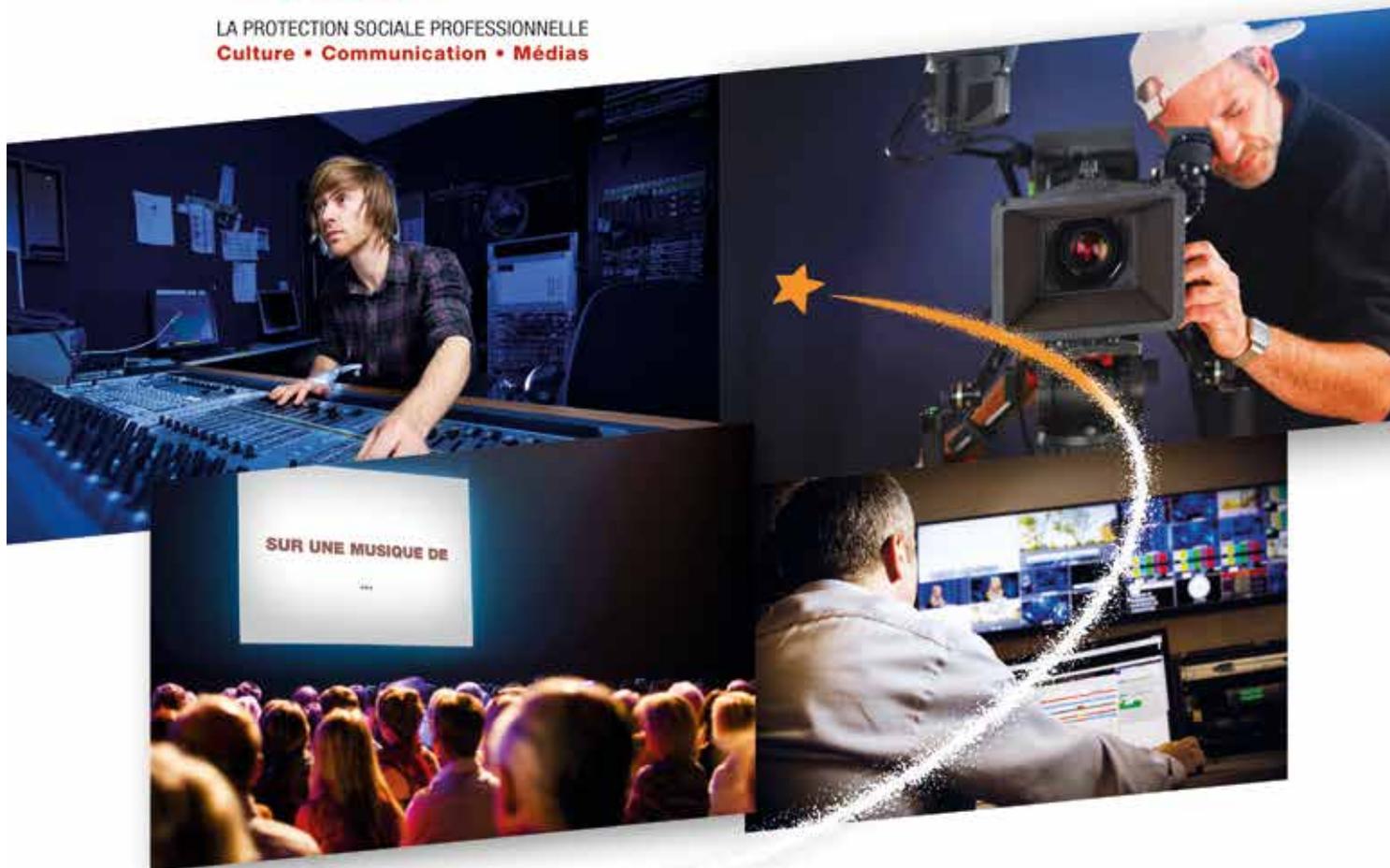
Martine Vidalenc, productrice, MarmitaFilms

CRÉDITS GRAPHIQUES et WEBDESIGN

Karbone Studio : Conception et mise en page

Association Bug : Webdesign





Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, Nous protégeons vos talents

Véritable groupe de services, nous vous accompagnons et créons des solutions innovantes adaptées à vos spécificités et aux évolutions de vos métiers. Nos expertises répondent à une exigence : être le partenaire au quotidien de tous les acteurs au service de la culture, de la communication et des médias.

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire
- Assurance de personnes
- Accompagnement solidaire et prévention sociale
- Médical et prévention santé
- Congés spectacles
- Services aux professions



PRODUCTION DOCUMENTAIRE UN REGARD HEXAGONAL

De façon biennale, Films en Bretagne publie un dossier thématique sur les enjeux des secteurs cinématographique et audiovisuel.

Après « Pourquoi tu m'aides » en 2012, et « Réinventons l'audiovisuel public » en 2014, s'arrêter sur les réalités de la production documentaire semblait incontournable au regard des réformes et évolutions en cours depuis 2015.

Mené par Anna Feillou, en collaboration avec Elisabeth Clément, un important travail de recherches, de collecte et de traitement de données a été réalisé. Un corpus tout-à-fait inédit de chiffres et de statistiques a ainsi permis de localiser, de quantifier l'activité documentaire, et d'analyser points forts et échecs du processus de décentralisation engagé en France dans les années 80.

Un an après avoir initié ce projet, en partenariat avec la Région Bretagne, Écla, Ciclic, la Scam et Audiens, Films en Bretagne publie les résultats de ce travail sur deux supports :

- **Production documentaire.filmsenbretagne.org**

Une version en ligne de l'étude, qui permet de parcourir de manière dynamique cartographies et données chiffrées

- **Production documentaire : un regard hexagonal**

Une version couchant sur papier les analyses, témoignages qui structurent cette étude.

Ces travaux ont conduit à la formulation de préconisations en faveur d'une meilleure décentralisation des pratiques.
